



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 2 décembre à 19 h, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à l'auditorium de l'espace de Reuilly, situé 21 rue Antoine-Julien Hénard, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 26 novembre 2025.

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Comushian, M. Delmestre, Mme Havet, Mme Kopoka, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, Mme Rota, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à M. Delmestre), Mme Coffin (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Dallot (pouvoir donné à Mme Rocca), M. Grégoire (pouvoir donné à M. Bouigue), Mme Komitès (pouvoir donné à Mme Taïeb), M. Romero-Michel (pouvoir donné à M. Paris).

Étaient absents à l'appel : M. Bonnet-Oulaldj, Mme Derenemesnil, Mme Marcin, M. Piquemal.

Mme Anouchka Comushian, Conseillère d'arrondissement et Secrétaire de Séance, procède à l'appel nominatif des Conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2025-029-251 (20) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

« Bonsoir, chers collègues. Je vous propose de débuter ce dernier conseil d'arrondissement de l'année 2025 et l'avant-dernier de la mandature. Avec la fin d'année qui arrive, un certain nombre de festivités, d'animations et d'évènements ont eu lieu. Je dois dire que le deuxième est particulièrement actif et inventif en la matière. Ces dernières ont prouvé le dynamisme de nos structures associatives, la créativité de nos commerces et surtout, l'engagement constant des habitantes et habitants de l'arrondissement.

Du 7 au 23 novembre, nous avons vécu au rythme des fiertés dans le 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissement une programmation culturelle ouverte à toutes et tous, qui a permis de sensibiliser, de mettre à l'honneur et en lumière la culture dans toute sa diversité et toute sa force, de rappeler aussi que les droits des personnes LGBT doivent sans cesse être défendus. Je retiens de ces expositions, de ces tables rondes, de ces concerts un bouillonnement militant et créatif, surtout très festif, indispensable à cette période morose que nous traversons.

Ce 20 novembre dernier, lors de la journée internationale des droits de l'enfant, nous avons rendu visite aux équipes et familles du centre d'hébergement d'urgence Théophile Gauthier. Cet ancien lycée professionnel héberge désormais des femmes seules et des familles avec enfants. Je peux dire qu'ils nous rendent toutes et tous aussi très fiers. Alors que plus de 2 000 enfants dormaient encore dehors à la rentrée de septembre, nous avons fait le choix de protéger les personnes en situation de précarité, le choix de les sortir du froid, de la violence et des dangers de la rue. Parce que je ne le rappellerai jamais assez : vivre à la rue n'est pas un choix et la rue tue.

La semaine du 25 novembre nous a permis, dans l'arrondissement, de sensibiliser et d'agir contre les violences faites aux femmes. Dans nos boulangeries, nos pharmacies, nous avons mis à disposition et distribué ce fameux violentomètre pour aider à identifier des situations de danger. Nous avons, en partenariat avec la police Municipale du 12<sup>ème</sup>, distribué des sifflets anti-relou dans plusieurs points de l'arrondissement. Ces sifflets sont des outils parmi tant d'autres qui permettent aux femmes de retrouver sérénité et confiance dans l'espace public.

Nous soutenons des projets culturels pour les droits des femmes et contre les violences sexistes et sexuelles, comme le soutien à Hellfest, à Grand Control, l'organisation de ciné-débats avec nos associations partenaires, la participation à la campagne My voice, my choice, aux côtés du Planning familial.

Je remercie tous ces partenaires qui œuvrent toute l'année pour sauver des femmes et des enfants. Ce décompte macabre : 125 féminicides depuis le début de l'année, 1 femme tous les 3 jours, meurt sous les coups d'un homme, un enfant tous les 5 jours. Ces violences structurelles doivent cesser. Où en est la grande cause nationale de ces deux quinquennats ? Nous refusons ces moqueries, ces rejets, ces méchancetés pour y préférer les mains tendues avec bienveillance et gentillesse. Justement c'est le message, ce samedi 29 novembre : de nombreuses et nombreux habitantes et habitants du 12<sup>ème</sup> ont participé au lancement de Noël en vert et solidaire. Ce fut un temps de fête, de joie, entouré d'enfants et de parents réunis dans la légèreté de la fin de l'année. Un temps de fête qui néanmoins, ne détourne pas le regard face à la réalité, mais qui propose



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

une autre manière d'y répondre à notre échelle ensemble, avec humanité, générosité et solidarité.

C'est le message que je souhaite faire passer. Les réalités socioéconomiques, politiques et internationales pèsent sur le moral des citoyennes et citoyens. Nous ne nous résignons pas, nous gardons cette même énergie, cette lutte contre les déterminismes et les discriminations. Nous sommes engagés jusqu'au dernier jour de ce mandat pour rendre la vie plus douce, plus heureuse et plus juste.

Nous allons désormais commencer la séance de ce Conseil d'arrondissement. Je vais demander, comme traditionnellement, à ma collègue Anouchka Comushian de bien vouloir procéder, comme de coutume, à l'appel des membres du Conseil. Madame Comushian, c'est à vous.»

*Il est procédé à l'appel.*

Délibération n° 122025-030: Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 4 novembre 2025.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement Conseillère de Paris, rapporteure :

«Nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 4 novembre 2025. Est-ce qu'avant, il y a des remarques, des suggestions, des corrections ou des explications de vote ? Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.»

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

«Excusez-moi, Madame la Maire. Pour le PV, je pensais que ma collègue vous en avait fait part : je ferai juste une correction. À un moment donné, c'est Corinne Atlan-Tapiero qui parlait et pas moi. Je me permettrai, au niveau des services, c'est l'une des premières interventions assez houleuses d'ailleurs, lorsque vous êtes traitée de Trumpiste, ensuite il y a eu Dati, etc. Les propos sont corrects, mais c'était ma collègue Atlan-Tapiero, en page 3. Merci.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Je vous remercie, Madame Montandon. Nous allons effectivement effectuer les modifications, mais je ne reviens pas sur le vote que je viens de nommer.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 20 dont : 1 pouvoir	
Pour : 20	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-252)

*Arrivée de Mme Françoise Marcin, de M. Nicolas Bonnet-Oulaldj et de M. Piquemal après le vote de la délibération 122025-030.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° 122025-032: Adoption de la Procédure d'Urgence.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous avons dû faire une procédure d'urgence. Avant de l'adopter, je vais donner la parole à Madame Atlan-Tapiero, puis à Monsieur Seingier. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Comme vous le savez, nous sommes violemment opposés à ce type de procédure dans la mesure où il y a quand même à la Ville de Paris un grand nombre d'agents qui s'occupent du conseil de Paris et du conseil d'arrondissement. Il nous paraît assez incroyable de devoir recevoir au dernier moment, quasiment, des délibérations. Sans compter que l'ODS était extrêmement capricieuse, ces derniers jours, et que nous n'avons pas pu avoir accès à toutes les délibérations qui ont été inscrites tardivement. En conséquence, nous voterons bien sûr contre cette procédure d'urgence. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

« Mon propos va dans le même sens : je regrette une fois de plus que la Mairie du 12ème ne soit pas respectée par les services centraux, puisqu'on ne va pas me faire croire que la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances n'ait pas pu être anticipé, comme le dispositif Quartier Libre. Les services pourraient être beaucoup plus alertes sur la préparation des conseils d'arrondissement. Nous allons également voter contre. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup de vos remarques très traditionnelles. Sachant qu'en plus effectivement, les deux conseils – que ce soit d'arrondissement ou de Paris – étaient pour cette fin d'année extrêmement proches, mais j'entends vos remarques et le 12ème arrondissement n'est pas le seul arrondissement concerné après le choix aussi de la date et surtout du délai avant le conseil, nous respectons les 15 jours. Des arrondissements font le choix d'une semaine, ce qui pose d'autres soucis pour notamment remonter des vœux ou des inscriptions pour le conseil de Paris. Il est vrai que nous le déplorons, et nous le faisons remonter à chaque fois. »

Je mets aux voix cette adoption de la procédure d'urgence, avec vos positionnements de vote respectifs. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-253)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

**Délibération n° 122025-031 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le jardin Charles Péguy au 21 rue Rottembourg (12e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Jardin Bel Air".**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous examinons désormais la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le jardin Charles Péguy au 21 rue Rottembourg (12e). Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Jardin Bel Air". Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Je vais demander à Manon Havet de nous la présenter. »

Madame Manon Havet, Maire du 12e arrondissement Conseillère de Paris, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Cette délibération porte sur la signature d'une convention d'occupation et d'usage concernant le jardin partagé Bel Air. C'est une convention entre la ville et l'association Jardin Bel Air, association qui vient d'être créée récemment, en 2024, pour regrouper le collectif déjà existant des jardiniers et jardinières déjà actif dans ce jardin partagé, qui ont maintenant souhaité reprendre la suite de l'association à l'occasion de ce renouvellement, puisque la précédente convention avec l'association Graine de partage, ancienne gestionnaire et historique, était arrivée à sa fin. L'association Graine de Partage, je voudrais vraiment la saluer, parce qu'elle a bien pris le temps d'assurer une transmission, d'assurer le renouvellement finalement du collectif qui s'est fait peu à peu. Elle s'est chargée de faire vraiment un passage de relais avec de nouveaux citoyens et citoyennes végétaliseurs.

L'association Jardin Bel Air s'engage à respecter les engagements compris dans la charte main verte, la gestion écologique du lieu, sans pesticides bien sûr, sans engrains chimiques, l'ouverture au public également et l'animation de ce lieu. L'association souhaite poursuivre les actions déjà engagées avec un jardinage qui se fait à la fois de manière collective et individuelle sur différentes parcelles. Les permanences auront lieu les samedis et dimanche matin. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, qui va être reconductible tacitement chaque année jusqu'à 6 ans au total. Je vous invite à voter pour cette délibération, pour un très chouette jardin partagé. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Havet. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire, merci Madame Havet de cette présentation. Nous n'allons pas nous opposer, bien évidemment, à cette extension du jardin partagé, dont il semblerait qu'il donne satisfaction. Nous avons noté que vous mettez assez systématiquement en avant ces exigences d'utilisation de produits phytosanitaires qui ne soient pas des pesticides, des polluants et qui soient conformes à l'écologie. En revanche, nous nous interrogeons sur quelque chose dont vous ne parlez jamais : c'est la qualité environnementale et le taux de pollution que l'on pourrait enregistrer sur ces récoltes qui sont faites dans ces jardins partagés. En effet, ce point n'est jamais évoqué et



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

reste quand même une interrogation majeure. Nous voudrions savoir si vous avez un bilan de la qualité de ces produits finis, à savoir mesure de pollution, etc. Vous évoquez la charte verte, mais nous n'avons à ce jour aucun bilan qui a été fait. En tout cas, nous espérons qu'elle est mieux respectée que celle des pieds d'arbres, qui n'est en effet qu'un habillage de communication. Notre question est : quelles sont les garanties sanitaires sur ces productions des jardins partagés ? Merci.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Madame Havet pour vous répondre.»

Mme Manon Havet, Adjointe **à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement** :

«Merci, Madame la Maire. Absolument, sur la qualité des sols, c'est un sujet qui nous préoccupe. Des relevés de sol sont systématiquement effectués, à la fois s'il s'agit d'un nouveau partagé, il y a des analyses de sol effectuées par l'ADEVE main verte qui contrôle différents polluants potentiels. Ces relevés sont aussi effectués de manière régulière. En l'occurrence, dans le cadre du renouvellement de la convention que je vous invite à signer, un contrôle a été fait des analyses de sol de l'ADEVE main verte sur ce jardin partagé Bel Air a été réalisé. Les analyses ont montré que les usages étaient compatibles avec celui d'un jardin partagé, avec des recommandations cela dit extrêmement précises, parce qu'il y a une zone latérale, plus à proximité de l'ancienne voie de chemin de fer, sur laquelle il ne faut pas consommer. Il n'est pas recommandé de planter des produits de consommation. Des plantes d'agrément sont plantées à cet endroit. Il y a un accompagnement important de l'ADEVE main verte pour bien faire comprendre ces contraintes, les contraintes qui sont liées à ce site.

Ce site, historiquement, avait été entièrement dépollué lors de sa mise en place au début des années 2000. C'était l'un des premiers jardins partagés de l'arrondissement, avec l'Aligresse d'Aligre. À cette époque, il y avait eu vraiment un changement de la terre, un changement complet pour dépollution. Depuis, il doit y avoir des contrôles réguliers sur l'état des sols, avec des relevés qui sont faits à intervalles réguliers dans tous les jardins partagés. Puis il y a cet accompagnement des associations gestionnaires pour accompagner les activités qui sont menées. C'est une thématique qui nous importe beaucoup. Pour nous, il est extrêmement important d'assurer la qualité et l'absence bien sûr de danger dans les productions qui peuvent être effectuées dans ces jardins partagés. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci beaucoup, Madame Havet. Je vais vous redonner la parole. Il y a la pollution des sols, effectivement sur la Petite Ceinture, les métaux lourds sont importants. C'est pour cela que sur le site de Bercy Encore, il y a tout un programme de plantation pour dépollution des sols. Je rappellerai aussi que l'incinérateur d'Ivry notamment n'est pas innocent aussi dans la pollution de ces plantations et sur la consommation des œufs, qui est toujours interdite. Madame Atlan-Tapiero?»



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame Havet. J'ai posé la question sur le produit fini et non pas sur les sols. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« La pollution est double : elle est sur les sols et sur l'air. Effectivement, des études sont effectuées par les laboratoires qui sont dans le parc floral sur l'ensemble des terres, et notamment avec une acuité plus importante sur les jardins partagés, sur la pollution des sols et leur nature. Je vous rappelle aussi qu'il y a la pollution d'air. On demande à l'ARS – et on l'a encore demandé régulièrement – sur les impacts notamment de l'incinérateur d'Ivry, puisque nous sommes toujours sous un arrêté de non-consommation des œufs dans le 12ème arrondissement.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-254)

*Arrivée de Mme Maïlys Derenemesnil après le vote de la délibération 122025-031*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Communication : **Présentation du suivi des Investissements d'Intérêt Local (IIL) et des Investissements Localisés (IL), 2025 et 2026.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons une communication sans vote sur la présentation du suivi des Investissements d'Intérêt Local – IIL – et des Investissements Localisés – IL – 2025-2026. C'est un marronnier. C'est Monsieur Guy Tabacchi qui va nous les présenter. »

M. Guy Tabacchi, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Bonsoir chers collègues. J'espère ne pas être trop long. Cette communication présente le suivi des investissements d'intérêt local et les investissements localisés. Cette communication permet de faire le point en transparence sur les opérations de travaux exécutées en 2025 et celles programmées en 2026 dans notre arrondissement. Les IIL dont l'affectation est librement décidée par la Maire d'arrondissement, dans la limite de l'enveloppe budgétaire impartie bien sûr, porte sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local. Ils sont constitués de deux enveloppes : une première enveloppe dédiée à l'entretien des espaces publics comprenant des travaux d'entretien des parcs et des jardins, qui sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité du 12<sup>ème</sup> arrondissement, ainsi que la voirie dite secondaire.

Une seconde enveloppe dédiée aux équipements de proximité comprenant des travaux d'entretien sur ces équipements, à l'exception des opérations de ravalement, des travaux sur les piscines et des opérations visant à améliorer le confort thermique et l'accessibilité.

En ce qui concerne les IIL, les grandes opérations réalisées en 2025 sont consignées sur le tableau qui se trouve dans le document joint à la délibération. On peut en sortir quelques-unes emblématiques peut-être sur les gymnases, on a Picpus et Carnot, les travaux réalisés sur l'avenue Saint-Mandé, sur la rue de Brétigny, la médiathèque Hélène Berr. De nombreuses écoles ont été concernées, notamment pour l'isolation thermique, les travaux de menuiserie et les réfectoires.

En ce qui concerne les grandes opérations programmées en 2026, on a le square Charles Péguy, les travaux de voirie, les arrêts de bus, la bibliothèque Diderot, des écoles avec un montant total de 1,2 million d'euros programmé pour 2026, des crèches pour 420 000 euros et des travaux sur les CPA.

Bien entendu, tous les montants attribués à ces travaux sont portés dans les tableaux qui se trouvent dans le document. En 2025, pour vous donner quelques chiffres, la somme des deux enveloppes était de 4 046 000 euros, dont 1 275 000 euros pour l'espace public et 2 771 000 euros pour les équipements de proximité.

Les investissements localisés, dits IL, sont des investissements dont l'intérêt local est avéré et pouvant de ce fait être rattachés à un arrondissement particulier. Leur élaboration est le fruit de négociations entre la Mairie d'arrondissement, les directions gestionnaires, la DFA et l'exécutif parisien.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

En ce qui concerne les grandes opérations IL en cours ou réalisées en 2025 dans le 12e, on peut noter des travaux sur le gymnase de la Porte de Vincennes pour 12 millions d'euros, les travaux du programme Embellissez vos quartiers numéro 3, EVQ3, notamment PLR et à Fécamp, les CPA et des gymnases. Les grandes opérations prévues en 2026 pour ces IL sont les travaux de réfection suite à l'incendie de la Mairie et en venue d'une réouverture sur 2026, des travaux pour la voirie au niveau de la Porte de Vincennes, des travaux sur le parc de Bercy avec un réaménagement du parvis qui est prévu et la fin des travaux EVQ3.

Je voudrais remercier les équipes techniques de Laurence DELEPINE, qui ont permis de réaliser cette présentation.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. Je vais également en profiter pour vous remercier. Vous avez présenté chaque année effectivement cette communication. Je voudrais surtout remercier Madame Laurence Delepine, qui n'est pas là, ainsi que l'ensemble des équipes qui travaillent à pied d'œuvre pour réaliser les travaux nécessaires au bon fonctionnement de tous nos équipements de proximité et nos espaces publics. Comme c'est une communication, il n'y a pas de vote.»

### SOMMAIRE

1. <u>Les Investissements d'intérêt local (IIL)</u>	3
A. Exécution 2025	4
B. Programmation 2026	6
2. <u>Les Investissements localisés (IL)</u>	9
A. Exécution 2025	9
B. Programmation 2026	11

Conformément à la délibération 2009 DDATC 112 « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » qui présente notamment dans son article 2 la réforme des IIL, et en application de la délibération 2018 DFA 18 relative au règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, la Maire d'arrondissement présente au Conseil d'arrondissement l'ensemble des opérations de travaux programmées dans l'arrondissement dans le cadre des enveloppes d'investissements d'intérêt local (IIL) et d'investissements localisés (IL).

#### 1. Les Investissements d'Intérêt Local (IIL)

Les investissements dits d'intérêt local (IIL), dont l'affectation est librement décidée par la Maire d'arrondissement, dans la limite de l'enveloppe impartie, portent sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Ils sont constitués de deux enveloppes :

- une première enveloppe dédiée à l'**entretien des espaces publics**, comprenant les travaux d'entretien des parcs et jardins inscrits à l'inventaire ainsi que de la voirie secondaire;
- une seconde enveloppe dédiée aux **équipements de proximité**, comprenant les travaux d'entretien sur ces équipements, à l'exception des opérations de ravalement, des travaux sur les piscines, et des opérations visant à améliorer le confort thermique et l'accessibilité.

Le mode de calcul de ces enveloppes repose sur des critères techniques (surface, capacité d'occupation pour les équipements scolaires, culturels et petite enfance), des critères d'usage (densité de population et activité économique) ainsi que des critères de vétusté.

Un premier bilan de l'exécution des opérations programmées au titre de l'année 2025 est dressé ci-dessous avant de présenter la programmation 2026.

### A. Exécution 2025

L'enveloppe des investissements d'intérêt local (IIL) 2025 était répartie de la façon suivante :

IIL	BP 2025
DEVE	100 000 €
DVD	1 175 000 €
<b>Total enveloppe Espace public</b>	<b>1 275 000 €</b>
DAC	230 000 €
DASCO	1 365 500 €
DFPE	525 500 €
DDCT	100 000 €
DJS	550 000 €
<b>Total enveloppe Équipements de proximité</b>	<b>2 771 000 €</b>
<b>Total IIL 2025</b>	<b>4 046 000 €</b>

Les tableaux qui suivent détaillent le niveau de réalisation des opérations inscrites au BP2025.

#### Enveloppe Espace Public IIL 2025

À ce jour, 7 opérations sont en cours ou déjà réalisées. 3 sont programmées pour 2026, principalement pour des raisons de coordination des chantiers.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Direction	Libellé de l'AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
DEVE	Entretien des espaces verts	Square Émile Cohl - Reprise des stabilisés	30 000 €	Travaux réalisés
		Square Georges Méliès - Reprise des stabilisés	30 000 €	Travaux réalisés
		Square Léo Ferré - Réaménagement du jardin, partie horticole	40 000 €	Études réalisées, travaux en cours, livraison 1 <sup>er</sup> trim.-26
<b>Sous-total DEVE</b>		<b>100 000 €</b>		
DVD	Patrimoine de voirie	Avenue de Saint-Mandé (de l'avenue du Dr Arnold Netter)	295 000 €	Travaux réalisés
		Avenue Vincent d'Indy	110 000 €	Travaux 2026
		Rue de Charenton (de l'av. Daumesnil au bd de Bercy)	220 000 €	Travaux réalisés
		Rue de Wattignies	350 000 €	Travaux réalisés
		Rue Jules Lemaître	60 000 €	Travaux 2026
		Rue Maurice Ravel	90 000 €	Travaux 2026
		Divers trottoirs / pieds d'arbres	50 000 €	Travaux en cours
<b>Sous-total DVD</b>		<b>1 175 000 €</b>		

### Enveloppe Équipements de Proximité IIL 2025

Sur 30 opérations votées, 10 opérations sont réalisées et 20 sont en cours d'études et/ou de travaux.

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
DAC	Enseignement artistique	Médiathèque Hélène Berr - Modernisation de l'étanchéité des terrasses	230 000 €	Travaux en cours
<b>Sous-total DAC</b>		<b>230 000 €</b>		
DASCO	Entretien - 1 <sup>°</sup> degré	EE 52 rue de Wattignies - Modernisation du réfectoire	120 000 €	Travaux 2026
		EE A 253 ter avenue Daumesnil – Réfectoire	85 000 €	Travaux 2026



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
DFPE	Rénovation et entretien	EE Wanner - 8 avenue Lamoricière - Isolation thermique extérieure	160 000 €	Travaux en cours
		EE 83 avenue du général Michel Bizot - Réfectoire	50 000 €	Travaux 2026
		EE 83 avenue du général Michel Bizot - Menuiseries extérieures du réfectoire	140 000 €	Travaux réalisés
		EE 83 avenue du général Michel Bizot - Menuiseries extérieures	160 000 €	Travaux réalisés
		EM 13 avenue Armand Rousseau - Ravalement de la façade ITE 2e tranche sur 2	400 000 €	Travaux en cours
		EM 253 bis avenue Daumesnil - Réfectoire (financement BPA 2023 – Projet pivot - Offrons écoles plus sereines)	50 000 €	Travaux 2026
		EM 33 rue de Pommard - Cloison mobile au Centre de Loisirs	30 000 €	Travaux 2026
		EM 33 rue de Pommard - Contrat de performance énergétique	30 000 €	Travaux en cours
		Multi sites - Installation VPI	140 500 €	Travaux en cours
		<b>Sous-total DAC</b>	<b>1 365 500 €</b>	
DFPE	Rénovation et entretien	CC 295 rue de Charenton - Remplacement des meubles de la biberonnerie	16 500 €	Travaux réalisés
		CC 6 rue des Jardiniers - Modernisation du conduit amiante à la buanderie	35 000 €	Travaux réalisés
		CC 4 rue Marie Laurencin - Modernisation du conduit amiante à la buanderie	35 000 €	Travaux réalisés
		CC 4 rue Marie Laurencin - Modernisation de la cuisine et des réserves	5 000 €	Études en cours
		CC 18 rue Georges et Maï Politzer - Isolation de la terrasse	20 000 €	Études en cours



**CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
		CC 18 rue Georges et Maï Politzer - Remplacement de la biberonnerie du 12e	18 000 €	Travaux réalisés
		CC 18 rue Georges et Maï Politzer - Végétalisation du jardin oasis	200 000 €	Travaux réalisés
		HG 5 rue Paul Dukas - Modernisation du plan de change	6 000 €	Études en cours
		EMA 17 rue Lamblardie Aménagement des sanitaires pour adultes, etc.	90 000 €	Travaux réalisés
		EMA 13 bis rue de Reuilly - Modernisation des sols	50 000 €	Travaux réalisés
		CC 33 rue Montgallet - Garde-corps toiture	50 000 €	Études en cours
<b>Sous-total DFPE</b>			<b>525 500 €</b>	
DDCT	Mairies travaux et modernisation	Mairie du 12ème arrondissement - 130, avenue Daumesnil - Réfection de la loge de la Mairie	50 000 €	Études en cours, travaux 2026 (réouverture Mairie)
		Mairie du 12ème arrondissement - 130, avenue Daumesnil - Réagencement des bureaux de permanence du rez-de-chaussée	50 000 €	Études en cours, travaux 2026 (réouverture Mairie)
<b>Sous-total DDCT</b>			<b>100 000 €</b>	
DJS	Entretien centres d'animation	Centre Paris Anim' Musidora - Réfection du revêtement du sol dans la salle et circulations des sols en béton	100 000 €	Études en cours
		Centre Paris Anim' Bessie Smith - Rénovation des dalles sur plot de la terrasse et remplacement de la porte d'accès	50 000 €	Études en cours
	Gymnase et salles de sports	Gymnase Carnot - Rénovation du gymnase (sol, peinture et éclairage)	100 000 €	Études en cours
		Gymnase Picpus - Réfection du parquet	250 000 €	Travaux réalisés
		Salles de sports Bercy - Reprise de l'entrée de la salle de sport	50 000 €	Études en cours
<b>Sous-total DJS</b>			<b>550 000 €</b>	



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

### B. Programmation 2026

Le total des enveloppes 2026 des IIL s'élève à **4 046 000 €**, montant identique à l'année 2025, et se répartit comme suit :

- Enveloppe Espace public : **1 275 000 €**
- Enveloppe Équipements de proximité : **2 771 000 €**

Chaque enveloppe se décompose de la manière suivante :

IIL	BP 2024
DEVE	360 000 €
DVD	915 000 €
<b>Total enveloppe Espace public</b>	<b>1 275 000 €</b>
DAC	125 000 €
DASCO	1 175 000 €
DFPE	419 000 €
DDCT	442 000 €
DJS	610 000 €
<b>Total enveloppe Équipements de proximité</b>	<b>2 771 000 €</b>
<b>Total IIL 2026</b>	<b>4 046 000 €</b>

Les opérations proposées au BP2026 au titre des IIL sont détaillées ci-dessous :

#### Enveloppe Espace Public IIL 2026

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
DEVE	Entretien des espaces verts	Coulée verte René Dumont Mail de Reuilly - Reprise ponctuelle de la piste cyclable	30 000 €
		Jardin Marguerite Huré – Réaménagement du square	140 000 €
		Square Charles Péguy – Reprise de l'aire de jeux des petits	150 000 €
<b>Sous-Total DEVE</b>			<b>360 000</b>
DVD	Patrimoine de voirie	Rue Biscornet (hors tronçon reliant la rue de Lyon au bd Bastille)	145 000 €
		Rue Coriolis (de bd de Bercy à la rue Proudhon)	300 000 €



**CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
		Rue de la Nouvelle-Calédonie (pérennisation Vigipirate + élargissement)	90 000 €
		Secteur Marie Laurencin	300 000 €
		Renforcement d'arrêts de bus	40 000 €
		Divers trottoirs / pieds d'arbres	40 000 €
<b>Sous-Total DVD</b>			<b>915 000 €</b>

**Enveloppe Équipements de Proximité IIL 2026**

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025	
DAC	Bibliothèques	Bibliothèque Diderot – Remplacement des menuiseries	75 000 €	
		Médiathèque Hélène Berr – Changement du système d'évacuation des sanitaires	50 000 €	
<b>Sous-total DAC</b>			<b>125 000 €</b>	
DASCO	Entretien - 1° degré	EE 253ter avenue Daumesnil - Modernisation des menuiseries extérieures	250 000 €	
		EE 315 rue de Charenton - Modernisation de deux salles du CDL	60 000 €	
		EE 4 rue Bignon - Rénovation du cabinet médical et de l'infirmérie au 1er étage	20 000 €	
		EE 51 rue de Charenton - Modernisation des classes du 3e étage	90 000 €	
		EE 52 rue de Wattignies - Modernisation des réseaux d'eau	50 000 €	
		EE 52 rue de Wattignies – Rénovation des portes extérieures en bois verni	100 000 €	
		EE 57 rue de Reuilly - Peintures des circulations	100 000 €	
		EM 12 rue d'Artagnan - Infiltration dans le faux plafond du réfectoire	45 000 €	
		EM 13 rue Armand Rousseau - Ravalement	160 000 €	
		EM 28 rue de la Brèche aux loups - Sécurité bâtiment : réagrégation et reprise des sols	100 000 €	
DFPE	Rénovation et entretien	EP 45 rue de Picpus - Remplacement des fenêtres et menuiseries anciennes	200 000 €	
		<b>Sous-total DAC</b>		<b>1 175 000 €</b>
		CC 18 rue Georges et Maï Politzer – Isolation de la terrasse	180 000 €	
		CC 4 rue de Toul – Réfection du mur mitoyen	35 000 €	



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
		CC 6 rue des Jardiniers – Cours oasis	100 000 €
		CC 72 avenue Daumesnil – Modernisation des menuiseries au 1 <sup>er</sup> étage	50 000 €
		HG 5 rue Paul Dukas – Modernisation du plan de change	54 000 €
<b>Sous-total DFPE</b>			<b>419 000 €</b>
DDCT	Mairies travaux et modernisation	Petite Mairie d'Aligre - Sécurisation de l'accès à l'horloge	22 000 €
		Espace Reuilly - Rénovation du parquet	50 000 €
		Mairie du 12e - Réaménagement du guichet de l'état civil	150 000 €
		Mairie du 12e - Rénovation de la salle Picpus, Nation et des bureaux à l'entresol Bignon	220 000 €
<b>Sous-total DDCT</b>			<b>442 000 €</b>
DJS	Entretien centres d'animation	Centre Paris Anim' Musidora - Rénovation du système de chauffage électrique	30 000 €
	Entretien équipements sportifs	Gymnase Daumesnil – Reprise des éclairages	30 000 €
		Salle de sports Bercy – Création des sanitaires côté parc	200 000 €
		TEP Cardinal Lavigerie – Rénovation du gazon synthétique du terrain de foot à 7	250 000 €
	Gymnase et salles de sports	Piscine Jean Boiteux – Sécurisation des accès	50 000 €
		Salle de sports Bercy - Réhausse des prises d'air neuf en façade	50 000 €
<b>Sous-total DJS</b>			<b>610 000 €</b>

### 2. Les Investissements Localisés (IL)

Il s'agit des investissements dont l'intérêt local est avéré et pouvant, de ce fait, être rattachés à un arrondissement en particulier. Leur élaboration est le fruit de négociations entre la Maire d'arrondissement, les directions gestionnaires, la DFA et l'exécutif parisien. Les IL sont de deux types, les AP (autorisations de programme) de Type 1 pour les projets nouveaux (dites AP de Projet) et les AP de Type 2 pour les grosses réparations (dites AP de Plan).

#### A. Exécution 2025

Les opérations adoptées sur le budget primitif 2025 sont pour la plupart réalisées ou en cours.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025 – 19H

### BP2025 - AP de projet (type 1)

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
DJS	4914	Pte Vincennes - Pte Montreuil (GPRU) - Gymnase (12e-20e)	12 940 000 €	Travaux en cours
<b>Sous-total DJS</b>			<b>12 940 000 €</b>	

### BP2025 – AP de plan (type 2)

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
DJS	Entretien centres d'animation	Centre Paris Anim' Annie Fratellini - 36, quai de la Rapée - Opération SSI	50 000 €	Travaux réalisés
		Centre Paris Anim' Musidora - 51, rue François Truffaut - Opération SSI	50 000 €	Travaux réalisés
	Entretien équipements sportifs	Centre sportif Bercy - 10 place Leonard Bernstein - Rénovation du parquet	100 000 €	Travaux 2026
		Gymnase Léo Lagrange - 68 boulevard Poniatowski - Création d'un espace de stockage baignade	80 000 €	Travaux 2026
		Gymnase Reuilly - 43, allée Vivaldi - Opération SSI	70 000 €	Travaux réalisés
	<b>Sous-total DJS</b>		<b>350 000 €</b>	
DDCT	Mairie travaux et modernisation	Mairie du 12 <sup>e</sup> arrondissement - 130, avenue Daumesnil - Menuiseries basses et hautes	210 000 €	Travaux reportés à 2027 suite à l'incendie
<b>Sous-total DDCT</b>			<b>210 000 €</b>	
DVD	Transformation quartiers	Embellir votre quartier - DVD - 12e	2 500 000 €	Études et travaux en cours
	Patrimoine de voirie	Avenue Daumesnil, de Bd Diderot à la rue de Lyon -	250 000 €	Travaux réalisés
<b>Sous-total EVQ</b>			<b>2 750 000 €</b>	

### B. Programmation 2026

Les opérations adoptées sur le BP 2026 sont les suivantes :



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

### BP2026 - AP de projet (type 1)

Le montant total des AP de projet (type 1) dédiées au 12<sup>e</sup> arrondissement s'élève à 12 940 000 € en 2026.

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
DDCT		Travaux de réfection suite incendie MA12	4 500 000 €
		<b>Sous-total DJS</b>	<b>4 500 000 €</b>
DEVE		Schéma directeur du Bois de Vincennes	600 000 €
		<b>Sous-total DDCT</b>	<b>600 000 €</b>
DVD		Porte de Vincennes - participation au bilan de l'opération - voirie (12-20e)	6 550 000 €
		<b>Sous-total DVD</b>	<b>6 550 000 €</b>
DILT		Travaux 2bis Square George Lesage (12eme)	200 000 €
		<b>Sous-total DILT</b>	<b>200 000 €</b>

### BP2026 – AP de plan (type 2)

Le montant total des AP de plan (type 2) dédiées au 12<sup>e</sup> arrondissement s'élève à 3 089 700 € en 2026, comprenant les crédits alloués à la démarche « Embellir votre quartier ».

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
DJS	Entretien centres d'animation	Centre Paris Anim' Bessie Smith - Réfection et remplacement de la toiture et des chéneaux 2e tranche	250 000 €
	Entretien équipements sportifs	BD Audubon - Mise aux normes du système de désenfumage	35 000 €
		Gymnase Reuilly - Remplacement des caniveaux et étanchéité pour tout l'établissement	110 000 €
		Salle de sport Bercy - Opération Système de sécurité incendie	55 000 €
		<b>Sous-total DJS</b>	<b>450 000 €</b>



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
DEVE	Végétalisation de l'espace public	Enveloppe souplesse – Mairie du 12e	19 700
	Entretien des espaces verts	Parc de Bercy – Réaménagement du parvis de la gare routière	250 000 €
<b>Sous-total DEVE</b>			<b>269 700 €</b>
DVD	Transformation quartiers	EVQ3 12 - Vallée de Fécamp Bel-Air - Reuilly (Bvd de) - Contre-Allée Nord - Piétonnisation	650 000 €
		EVQ3 12 - Vallée de Fécamp Bel-Air - Plan de circulation et petits projets	20 000
		EVQ3 12 - Vallée de Fécamp Bel-Air - Place Sans Nom - Aménagement et végétalisation	250 000 €
<b>Sous-total DVD</b>			<b>2 370 000 €</b>



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DEVE20250044: **Convention de mise à disposition du “Jardin Paul Valéry”** situé au 38 boulevard Soult dans le 12e arrondissement de Paris entre la Région Île-de-France, la Cité Mixte Régionale Paul Valéry et la Ville de Paris.  
(DELIB 12-2025-255 AVIS)

Délibération n° DJS20250121: Convention relative à la gestion et à la mise à disposition du TEP Paul Valéry, situé au 38 boulevard Soult dans le 12e arrondissement de Paris.  
(DELIB 12-2025-256 AVIS)

Délibération n° DVD20250127: Parvis de la Cité mixte régionale Paul Valéry, 12e art, appartenant à la Région Île-de-France - Convention de transfert de gestion.  
(DELIB 12-2025-257 AVIS)

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous allons passer à différentes délibérations que j'ai souhaité regrouper avec le vœu de la majorité municipale relatif à la dénomination du jardin, du parvis et du Terrain d'Éducation Physique (TEP) de la cité scolaire Paul Valéry, présenté par Nicolas Rouveau et les élu.es Les Ecologistes 12e, mais aussi la délibération de la DEVE 44 : convention de mise à disposition du “Jardin Paul Valéry” situé au 38 boulevard Soult dans le 12e arrondissement de Paris entre la Région Île-de-France, la Cité Mixte Régionale Paul Valéry et la Ville de Paris. La DJS 121 : convention relative à la gestion et à la mise à disposition du TEP Paul Valéry, situé au 38 boulevard Soult dans le 12e arrondissement de Paris. Ainsi que la délibération DVD 127 : parvis de la Cité mixte régionale Paul Valéry, 12e art, appartenant à la Région Île-de-France - Convention de transfert de gestion.

Cela représente un travail conséquent. Comme j'aime à le répéter fréquemment, Paul Valéry est un établissement majeur du 12<sup>ème</sup> arrondissement et plus largement de l'Est parisien. La restructuration dont elle fait l'objet est sur le point d'aboutir. Je pense que nous en sommes collectivement ravis. Elle concerne en premier lieu la réhabilitation de l'établissement, mais vient également considérablement améliorer les aménités urbaines du quartier.

Les présentes délibérations, dont l'objet est la signature de conventions de gestion entre la Ville de Paris et la région Île-de-France viennent justement souligner le travail de longue haleine qui a été réalisé afin d'accroître l'offre en espaces verts, en espaces publics et en créneaux sportifs du quartier. Nous avons largement œuvré pour qu'à l'occasion des travaux menés sur cet établissement, Paul Valéry ne fonctionne plus en vase clos et s'ouvre sur la ville, répondant par la même occasion aux grands enjeux de notre temps, tant au plan environnemental que pédagogique.

L'une des conventions concerne la réalisation d'un nouveau parvis au pied du lycée, une deuxième la réfection, ce TEP adjacent à la Cité scolaire qui se verra doté d'un système de double clôture permettant l'ouverture de cet établissement en soirée et sur les weekends, et j'espère pendant les vacances, et une troisième et non des moindres : la création d'un nouveau jardin au



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

sein même de la Cité scolaire dans la dynamique déjà engagée depuis plusieurs années de création de cours oasis dans nos écoles, la cour de la Cité scolaire sera massivement désimperméabilisée, végétalisée et ouverte en dehors des temps scolaires. Elle offrira – et nous en sommes vraiment particulièrement fiers – près de 6 000 m<sup>2</sup> d’îlots de fraîcheur au quartier.

La rédaction de ces conventions résulte d'un travail technique complexe et est également le fruit de nombreuses discussions politiques entre nos deux collectivités pour la gestion et l'entretien de ces espaces, et que cette gestion et cet entretien soient à la hauteur des exigences portées par la ville de Paris.

Le parvis et la cour végétalisée répondront ainsi aux standards d'entretien de la ville, permettant aux services d'assurer une gestion de qualité avec des essences adaptées et l'installation d'un système d'arrosage automatique. Cette fierté partagée exige la formulation pour moi de nouvelles dénominations qui j'espère, à l'inspiration féminine afin de donner toute sa superbe à ces nouveaux espaces et les inscrire de nouvelles identités, en lien avec celles de Paul Valéry et cette Cité scolaire tournée vers le sport, les métiers du cinéma et les nouvelles avancées de l'IA.

Vous l'aurez compris, je me réjouis tout particulièrement de l'aboutissement de ces conventions après des années de travail et de longues séquences de négociation qui permettront de pérenniser dans le temps l'utilisation des espaces au bénéfice des habitantes et des habitants. Je remercie tout particulièrement les services autant de la région que de la ville et tous les partenaires, ainsi que le travail des élus que nous avons mené conjointement.

Je vais désormais donner la parole pour la première délibération à Madame Montandon, puis viendront Monsieur Richard Bouigue et Madame Rocca. Madame Montandon, c'est à vous. Je pense que vous aussi, vous allez vous réjouir de toutes ces conventions.»

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

«Merci, Madame la Maire. Vous avez quand même présenté le vœu en même temps, je voulais savoir si vous vouliez des explications de vote du vœu tout en même temps, ou pas. Est-ce qu'on groupe ? Je ne sais pas. J'avais proposé de grouper. On groupe tout?»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Oui, c'est ce que j'expliquais. Effectivement, je suis passée par l'entrée de la DEVE, mais j'ai dit en préambule que la logique voudrait que l'on présente toutes ces délibérations ainsi que le vœu rattaché.»

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

«D'accord, très bien. Le vote des trois conventions aujourd'hui vont dans la continuité de la rénovation de la CMR et plus largement du projet enclenché dès 2016.

Sur le projet de la cité mixte régionale de Paul Valéry, et notamment sur la partie lycée dont la région Île-de-France a la responsabilité, il convient de rappeler la générosité et le courage dont



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

elle a fait preuve. Courage d'abord d'avoir eu la lucidité de remettre à plat un projet de la majorité socialiste et écologiste qui prévoyait de créer des bâtiments sur l'ensemble du site, y compris le jardin pour lequel nous sommes aujourd'hui sur le point de signer la convention. Sans l'intervention de Valérie Pécresse, notre Présidente de la Région Île-de-France et les deux élus Conseillers Régionaux, mon collègue Franck Margain et moi-même, sans effet notre intervention, nous ne débattrions pas des modalités de gestion de cet espace vert, mais plutôt de l'inauguration de bâtiments et notamment, même d'une route.

Générosité aussi parce que justement, la région a fait le choix de choisir et de créer un environnement de travail agréable et vert pour les élèves et la communauté éducative, tout en mettant aussi à disposition son foncier au bénéfice de l'ensemble des habitants grâce à l'ouverture du jardin en dehors des heures scolaires. Je vous avoue qu'à la lecture des motifs, ou lorsque je vous entendez aussi, Madame la Maire, parler d'exigences de la Ville de Paris sur ce projet, on pourrait presque croire vraiment à l'exposé des motifs que la Ville serait à l'origine de cette vision, ce qui prête quand même à sourire quand on connaît l'historique et les freins que nous avons connus dès 2016 sur ce projet.

Enfin, il n'est jamais utile – comme je l'ai dit – de rappeler qu'avant 2015, la majorité Parisienne et Régionale à l'époque, le duo Huchon-Hidalgo, défendait à l'époque un projet qui prévoyait environ 500 logements, crèches et routes au cœur du lycée, un non-sens écologique dont les fortes chaleurs actuelles montrent à quel point en effet, cela aurait transformé Paul Valéry et four urbain. Depuis 2016, la région a stoppé cette dérive et assumé en effet cette décision de changement. Dès 2018, sous l'impulsion notamment de Valérie Pécresse et en accord avec le rectorat et l'académie de Paris et la région académique, nous avons porté aussi l'ambition d'un campus innovant dédié à l'intelligence artificielle, véritable lieu d'excellence associant transition écologique, innovation technologique et ouverture sur le quartier.

En effet, nous nous réjouissons de ce jardin, des trois conventions. Je me réjouis qu'elles se concrétisent, que ce soit une décision de la région Île-de-France qui a choisi en 2015 de sauver ce jardin de la bétonisation et d'en faire bénéficier le plus grand monde. Je remercie bien sûr les services de la DASCO et de la région du pôle lycée, qui ont travaillé sur ces trois conventions qui concernent le jardin, la TEP pour les lieux sportifs et le parvis. C'était un travail de très longue haleine. Je tiens réellement à les remercier.

Madame la Maire, vous avez déposé un vœu concernant la dénomination de ces ensembles, et notamment du jardin. Je voulais déjà vous rappeler que le 12<sup>e</sup> arrondissement représente 637 hectares, sans les bois, auxquels si on ajoute les bois, cela fait en tout 995 hectares pour le 12<sup>e</sup> arrondissement. Vous avez tout le loisir de nommer et de dénommer les voies publiques de ce territoire et vous ne vous en privez pas, vous pouvez le reconnaître. Vous procédez à des dénominations parfois d'ailleurs et à des nominations à tour de bras. Au-delà des rues, vous nommez aussi parfois des pistes cyclables, des voies en devenir. Je me rappelle qu'il n'y a pas très longtemps, ce semestre, nous avons encore dénommé 6 futures traverses dans les Messageries. Ce n'est pas cela qui manque. Lors du COPIL, vous aviez évoqué cette dénomination. Le vice-président James Chiron vous avait pourtant indiqué que le jardin allait certainement rester le Jardin Paul Valéry, car rattaché au lycée Paul Valéry. C'est un ensemble cohérent et si la région, dans sa grande générosité, ouvre ce jardin, cela reste avant tout le jardin des lycéens de Paul



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Valéry et nous tenons réellement à le mentionner. Certes aujourd'hui, nous votons une convention de partage des responsabilités en termes d'entretien, en termes de nettoyage sur le jardin, mais il reste le jardin des lycéens de Paul Valéry. Or, je vois que finalement, que nenni : vous avez tout de même insisté et voulu le porter sur la place publique. Au lieu de vous en tenir à cette réponse, vous revenez à la charge pour nommer un espace qui n'appartient pas à l'espace public parisien, qui est celui de la collectivité de la région Île-de-France. Ce n'est donc pas de votre compétence.

Pourquoi ? On a vraiment l'impression que vous en faites une fixation, Madame la Maire. Paul Valéry est peut-être le seul périmètre appartenant à une autre collectivité publique qui vous échappe. Alors, tout y a le droit. On a vu le nombre d'intervention qu'il y a pu y avoir, de vœux. Et là encore, même si en COPIL on vous l'a expliqué, vous revenez à la charge.

J'ai envie de vous dire, Madame la Maire, peut-être que l'on pourrait aussi, lors de l'inauguration, mettre une plaque. Pourtant, ce n'était pas dans mes intentions, mais je vais peut-être souffler à la région Île-de-France que l'on pourrait mettre une plaque « Jardin sauvé par la région Île-de-France, sauvé du saccage orchestré par la Ville de Paris. » Peut-être que ce serait bien.

Honnêtement, occupez-vous des problèmes des Parisiens, répondez aux courriers. En ce moment, vous êtes sollicités pour beaucoup de choses et je peux vous dire que les gens reviennent vers moi parce que vous ne répondez pas aux courriers. Il y a beaucoup de sujets en termes de propreté, d'aménagement public, de mobilité, de sécurité. Alors, plutôt que de faire des fixettes sur les dénominations d'espaces qui ne vous concernent pas, s'il vous plaît, Madame la Maire, occupez-vous d'autres choses. Je vous conseille vraiment de ne pas déposer ce vœu au Conseil de Paris, parce que nous en avons déjà discuté. Vous pouvez nommer tout le 12e arrondissement – et vous ne vous en privez pas -, alors laissez le Jardin Paul Valéry, le jardin des lycéens de Paul Valéry s'appeler le jardin des lycéens de Paul Valéry. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame Montandon. Vous me donnez l'occasion de le déposer au Conseil de Paris parce qu'effectivement, je pense que nous n'avons pas la même vision. Concernant la réponse aux courriers, voulez-vous connaître la petite anecdote ? Hier, j'étais moi-même obligée d'aller chercher un recommandé adressé à la Maire du 12e arrondissement qui était coincé dans un bureau de Poste. Je pense qu'en termes de courriers, en ce moment, nous avons de petites difficultés, étant donné que nous sommes – je le rappelle – sur 7 endroits différents. Je pense que les réponses aux courriers, je fais en sorte qu'elles soient bien suivies.

Vous ne m'écoutez plus, Madame Montandon ? Cela ne vous intéresse pas ? Parce qu'en plus, cela n'avait rien à voir avec les dénominations. Vous préférez parler avec Monsieur Margain. J'entends que ce que je vous réponds n'a aucun... vous posez une question et vous n'attendez pas la réponse. Ce n'est pas grave. Madame Rocca, c'est à vous.

Monsieur Margain, vous n'avez pas la parole, c'est moi qui assure la présidence. Les mails, effectivement je ne passe pas comme vous mes journées devant mon ordinateur. Madame Rocca ? ».



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Mme Isabelle Rocca, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Comme vous l'évoquez, ces délibérations et ces conventions sont effectivement le résultat d'un travail soutenu et exigeant pour un projet ambitieux, dont la CMR Paul Valéry est bien sûr le cœur. Mais comme vous le disiez aussi, un projet au bénéfice de la communauté éducative, comme des habitants. L'ouverture au public de ces différents espaces que sont la future cour jardin et le TEP rénové constituent une étape décisive pour la transformation de l'est de notre arrondissement.

Permettez-moi quand même, et c'est pour cela que j'ai souhaité prendre la parole, un regret qui vaut d'ailleurs plutôt comme un appel sincère pour une méthode qui serait pour l'avenir pleinement partenariale et encore plus agile dans les dernières étapes du projet global. Je pense ici bien sûr au projet de tiers-lieu de la région. Un regret que pour le TEP, nous n'avons pas pu aboutir dans le cadre de sa réfection à mettre en œuvre l'ensemble des préconisations. La demande, certes tardive mais pleinement légitime des professeurs d'EPS de la CMR et de la DJS pour un sol clair et pour la pose de paniers de basket ayant été refusée par la région.

Dans un projet, il est bien sûr important d'arrêter en temps et en heure les éléments de programme. Mais dans l'intérêt général et le maintien d'un dialogue efficace avec les usagers et les co-concepteurs du projet, on doit pouvoir permettre d'intégrer des évolutions, surtout quand celles-ci sont minimes et qu'elles respectent l'esprit du projet, voire quand elles en sont presque un élément clé, ce qui était à notre sens le cas pour ce sol clair et la pose de ces quelques paniers de basket.

Quoi qu'il en soit, la CMR Paul Valéry s'ouvre progressivement sur le quartier et il se confirme que c'est une vraie plus-value dont nous pouvons collectivement nous réjouir. C'est d'ailleurs ce qui nous remonte des habitants dudit quartier et de la communauté éducative. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Monsieur Bouigue? »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je m'interrogeais beaucoup pour savoir si j'allais intervenir ou pas. J'étais plutôt parti pour ne pas intervenir, mais en fait j'étais inscrit et Madame Montandon, vous m'avez quand même donné l'occasion aussi de réagir.

Je pensais que ce premier aboutissement d'un long travail serait davantage salué dans vos propos, ce soir. Ils sont ceux de la région et ceux de la Ville de Paris. Vous avez raison de dire qu'il y a une continuité dans la position et l'attitude de la région. Mais pour conclure un bon accord, il faut être deux. Vous auriez pu aussi saluer le fait que la ville ait peut-être évolué sur certains sujets, s'agissant de ce projet, vous ne l'avez pas fait et c'est dommage. Puisque si nous en sommes là aussi, c'est parce que vous avez peut-être été dans la continuité, mais que la ville aussi a su rebondir sur ce projet. Vous auriez pu le souligner.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Vous avez raison de dire que c'est un projet intéressant, important et même un projet réussi, au regard des travaux qui ont été effectués. Après, je ne sais pas si c'est le lieu, mais vous m'avez quand même donné l'occasion de dire qu'il y a des points sur lesquels nous ne partagions pas la même vision. Je ne parle pas de l'histoire, je parle du présent. Sur ce projet, vous oubliez de dire qu'il a été difficile de se lancer dans de la concertation entre nos deux collectivités et qu'à plusieurs moments, nous avons eu du mal à communiquer, à nous expliquer et que la pratique de la région a pu parfois nous surprendre en matière de concertation, en matière de désignation de lauréats. Bref, nous avons eu des questions sur cette manière de construire, et nous l'avons eue encore récemment quand il s'est agi du tiers-lieu, et nous avons trouvé un aboutissement. Mais je pense que les pratiques en la matière de la ville ont peut-être aussi inspiré une partie de ce que la région a pu mettre en place avec la Ville de Paris.

La deuxième chose concerne l'ouverture au public dont vous vous félicitez, et nous avec. L'ouverture au public, je me rappelle qu'en tant que Maire de quartier dans cette mandature, je n'ai cessé de la demander. Non seulement sur le jardin, mais aussi sur le plot qui sera dédié demain à un projet autour de l'intelligence artificielle à destination en priorité des élèves de la CMR. Cette ouverture, nous l'avons voulue. Je sais qu'elle était interrogée au départ et par l'établissement et par la région. C'est normal. Dans ces affaires, on chemine ensemble et parfois, on met du temps. Mais en l'occurrence, je me rappelle que nous l'avons porté et que je l'ai porté pour la Mairie du 12e depuis le début.

Je me rappelle aussi que pour le jardin, auquel la Maire et Isabelle Rocca tenaient énormément, le référentiel qui a été proposé est en fait celui des cours oasis. Quelque part, c'est aussi l'expérience qui a été la nôtre qui a pu servir de base, qui a même pu servir de base et qui quelque part, je me rappelle aussi que sur l'arrosage, nous avons eu des questionnements, à savoir un arrosage automatique, pas automatique. Les solutions proposées par la ville ont été aussi retenues par la région.

Vous le comprenez, au terme de mon intervention, que je ne souhaite pas plus longue, je suis d'accord pour dire qu'il y a eu des choses dans le passé, mais je suis aussi d'accord pour que l'on regarde celles du présent. Je pense qu'en matière de concertation, de jardins, d'ouverture au public, l'apport de la ville n'a pas été négligeable dans tout ce moment, dans toute cette opération, et que la région s'en est inspirée. Il faudra aussi, dans la balance, le mentionner parce que cela fait partie peut-être de ce que seront des acquis pour demain pour d'autres projets. Et pour celui que l'on a encore en commun à mettre en place, celui du plot sur l'intelligence artificielle et celui peut-être d'un passage à l'arrière de l'établissement, pour lequel les services sont encore en train de réfléchir. Il n'y a pas de décision, mais réfléchissons. Nous avons des bases pour en parler à l'avenir. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. Je vais désormais laisser la parole à Monsieur Nicolas Rouveau et ensuite, il y aura une explication de vote des différents groupes de Monsieur Marque et de Monsieur Paris.»



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

M. Nicolas Rouveau, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Je pensais qu'on allait d'abord voter les conventions. J'allais commencer mon intervention en disant que l'on pouvait être fiers d'avoir voté collectivement ces conventions. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous avons voté une convention pour 3 lieux de cette Cité scolaire : le jardin, le parvis et le TEP. Vous connaissez la politique de la ville, Madame Valérie Montandon l'a rappelée : la volonté politique volontariste de la ville pour féminiser l'espace public et redonner la place dans la ville aux femmes, comme elles le méritent. Dans une ville dense comme Paris, on utilise tous les espaces que l'on peut pour féminiser l'espace public. On a l'occasion d'avoir trois lieux différents qui pourraient être dénommés. Il faut les utiliser. En plus, la région a pour ambition de faire de cette CMR un pôle de l'intelligence artificielle. Ada Lovelace, Grace Hopper, Hedy Lamarr, Katherine Johnson, Alice Recoque, ce sont des noms de femmes qui ont participé au développement de l'intelligence artificielle et qui auraient toute leur place dans cette cité scolaire. Ce serait un beau signal pour les lycéennes et les collégiennes qui travaillent dans ce lycée d'avoir ces noms de femmes qui ont participé au développement de l'intelligence artificielle.

Dans le même temps, j'en suis sûr, la communauté éducative a peut-être d'autres idées aussi de noms, de prénoms dans d'autres domaines qui pourraient s'inscrire dans cette CMR. C'est pourquoi on propose que la région et la Mairie du 12e organisent une consultation pour dénommer ces trois espaces qui vont accueillir à la fois les collégiens, les lycéens, la communauté éducative la semaine et des habitantes et des habitants du 12<sup>ème</sup> le weekend et pendant les vacances. C'est une occasion particulière d'avoir ces trois espaces. Il faut pouvoir le faire. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Monsieur Paris ?»

M. Pierrick Paris, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Je ne reviendrais pas sur la délibération, je reviens uniquement sur le vœu pour dire que notre groupe votera évidemment favorablement. Nous nous sommes associés, avec l'ensemble des groupes de la Majorité Municipale, à ce vœu.

J'interviens au moment de cette explication de vote aussi un peu en réaction aux propos de Madame Montandon, qui sur le fond, m'ont un peu surpris. Parce que je croyais naïvement que la féminisation des noms dans l'espace public ou des espaces appartenant à la puissance publique faisaient quand même aujourd'hui largement consensus, quels que soient les bancs de cette assemblée. Je constate qu'il y a toujours de bonnes raisons pour refuser la féminisation quand on est en responsabilité pour le faire. Je le regrette d'autant plus que le seul argument que j'ai entendu pour le refuser, c'est un argument d'autorité. En gros « On est chez nous, mais de ce qui vous regarde, on fera bien ce qu'on voudra dans un espace régional. » Par ailleurs, un vice-président a dit en réunion de travail que ce serait comme cela et pas autrement. Pourquoi revenez-vous donc à la charge ?



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Je vous le concède, la région est dans le lycée Paul Valéry « chez elle », et c'est d'ailleurs pour cela que ceci ne fait pas l'objet d'une délibération du conseil d'arrondissement et du conseil de Paris, mais d'un vœu, vous nous reprochez suffisamment souvent de nous adresser des vœux à nous-mêmes : en l'occurrence, nous nous adressons, puisque nous ne sommes pas en mesure de décider, à la présidente de région pour qu'elle contribue à nos côtés à la féminisation de noms dans l'espace public ou appartenant à l'espace public, comme c'est le cas des espaces situés à l'intérieur de Paul Valéry. Nous déposons ce vœu via le groupe écologiste, la majorité municipale dépose ce vœu. Valérie Pécresse répondra oui ou non. Si elle répond « Non », nous prendrons nos responsabilités et nous expliquerons pourquoi elle n'a pas voulu le faire. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Paris. Monsieur Marque ? »

M. Sébastien Marque, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Nous saluons la volonté de l'arrondissement de prendre part au projet dans la Cité scolaire Paul Valéry et nous soutenons les paroles tenues par nos collègues, précédemment, de la majorité. Cependant, ayant participé aux débats du Conseil d'Administration du lycée et en cohérence avec la décision prise lors de ces instances de la part du corps enseignant comme des parents d'élèves, auxquels ont participé d'ailleurs Madame Montandon et Monsieur Margain, le groupe communiste s'abstiendra sur l'ensemble des trois délibérations, mais votera pour le vœu concernant le nommage de la place.

De plus, si Madame Montandon a rappelé le rôle du « pôle d'excellence » au sujet de l'intelligence artificielle, rien n'a été dit sur le modèle économique de ces fameuses entreprises, qui est censé venir. Il est spécifié exactement que ce sont des start-up, modèle économique mortifère socialement, économiquement et environnementalement. Par ailleurs, jusqu'à présent, rien n'a démontré le moindre début d'efficacité de ce genre de modèle économique ni dans la présence d'un lycée qui est censé être formateur pour les élèves. Actuellement, rien n'existe et rien n'a été pérenne.

Je rappelle également que Paul Valéry n'est pas connu pour l'intelligence artificielle, mais plutôt connu et réputé au niveau parisien et régional pour ses capacités d'accueillir des classes dédiées à l'apprentissage des métiers du cinéma. Merci.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Marque. Effectivement, il est étrange d'accepter d'ouvrir un jardin et d'être aussi fermé sur nos propositions. Mais c'est encore une autre vision de la ville.

Je mets aux voix ces délibérations. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? »



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable aux projets de délibération du Conseil de Paris visés en objet, d'approuver les projets de délibération et met aux voix ces propositions.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 27 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 03	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° V122025019 : Vœu de la majorité municipale relatif à la dénomination du jardin, du parvis et du Terrain d'Éducation Physique (TEP) de la cité scolaire Paul Valéry, présenté par Nicolas Rouveau et les élu.es Les Ecologistes 12e.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?»

Considérant que la cité scolaire Paul Valéry est un établissement majeur du 12<sup>e</sup> arrondissement et plus largement de l'Est parisien, que la restructuration dont elle fait l'objet est sur le point d'aboutir;

Considérant l'achèvement des travaux et l'ouverture prochaine du nouveau jardin sur le quartier, engagement fort demandé par la ville de Paris et la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement à la Région Île-de-France depuis le début des opérations;

Considérant les moyens humains et financiers dégagés par les services de la ville de Paris pour l'entretien et la gestion du parvis attenant à la cité scolaire, du Terrain d'Éducation Physique (TEP) et du jardin de plus de 5000 m<sup>2</sup>;

Considérant la politique de féminisation des noms des espaces publics de la ville de Paris ;

Considérant que l'ouverture du jardin, du parvis et du TEP constitue une opportunité pour valoriser une figure ou un engagement en phase avec les enjeux contemporains, notamment en matière d'environnement, d'éducation, de culture ou d'égalité.

Le conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- La Région Île-de-France, en lien avec la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, organise une concertation locale avec les habitantes et habitants, la communauté éducative, les élèves, les conseils de quartier, les associations du quartier et les élu·es volontaires, afin de faire émerger des propositions de dénomination alternative au seul nom de Paul Valéry pour le **jardin, le parvis et le Terrain d'Éducation Physique (TEP)**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 30 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-258 VŒU)

*Sortie de M. Pierrick Paris (pouvoir de M. Jean-Luc Romero-Michel) après le vote de la délibération V122025019.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DAE20250238: Subventions et conventions (1 440 000 euros) avec dix-huit structures **agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion**.  
(DELIB 12-2025-259 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Nous passons désormais à l'examen de la DAE 238 : subventions et conventions (1 440 000 euros) avec dix-huit structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Je vais laisser Madame Slama nous la présenter.»

Madame Eléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

«Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous, je suis ravie de vous parler du dispositif Premières heures, qui est un dispositif et un outil essentiel de notre politique d'insertion. Créé à Paris en 2010, le dispositif Premières heures s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi, sans-abri, personnes en situation d'exclusion sévère, qui ne peuvent intégrer les parcours classiques d'insertion. Le principe est simple : leur permettre de reprendre progressivement une activité de 1 à 16 heures par semaine, tout en bénéficiant d'un accompagnement social et professionnel renforcé. Il est opéré par des associations et financé majoritairement, je le dis, par la Ville de Paris, qui prend en charge l'intégralité du salaire ainsi qu'une partie de l'accompagnement social et professionnel.

Les résultats de 2024 sont encourageants : 335 personnes ont été accompagnées, plus de la moitié sans ressources et près de 30 % vivant à la rue, à l'entrée dans le dispositif. Plus de la moitié avaient connu plus de 3 ans d'errance. Résultat après ce dispositif : plus de 50 % ont retrouvé un emploi, souvent dans une structure d'insertion par l'activité économique, et 25 % des personnes sans abri ont obtenu une solution d'hébergement pérenne.

Pour 2026, nous reconduisons ce dispositif qui a fait ses preuves : 18 structures partenaires retenues pour opérer ce dispositif, maintien du financement de 18 euros par heure travaillée avec majoration de 30 % pour couvrir les besoins d'encadrement et d'accompagnement, reconduction bien sûr du volume financé, 46 154 heures en 2026. Dans le 12<sup>ème</sup>, différentes structures sont concernées par cette présente délibération : le centre d'action sociale de la Ville de Paris, que je ne vous présente plus, tout comme la Chorba et l'association Aurore.

Le dispositif Premières Heures est une réponse très concrète et efficace face à l'exclusion. C'est bien sûr notre ville qui refuse la fatalité. C'est Paris qui croit en chacun. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci beaucoup, Madame Slama. Monsieur Margain?»



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

«Madame la Maire, m'autorisez-vous à faire une intervention sur les délibérations 238 et 239?»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Tout à fait.»

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

«Simplement, puisque nous terminons cette mandature avec le même débat que j'ai pu bien évidemment amener dans cet hémicycle sur le fait de ces délibérations où l'on vote sur des dizaines et des dizaines de structures, où l'on dépense des dizaines de millions d'euros, c'est en fait masquer un peu la singularité de chaque décision. Il y a un objet, une gouvernance, des bilans propres. Or le vote bloc, empêche d'apprécier la pertinence individuelle de chaque financement. En pratique, on doit voter l'ensemble ou on ne doit rien voter. Cela crée un effet d'entraînement contraire à la transparence démocratique. C'est également un affaiblissement du contrôle politique et budgétaire. Le budget local impose que chaque dépense soit justifiée, nécessaire, proportionnée. Or, dans une délibération paquet, que se passe-t-il ? L'analyse de la conformité et l'intérêt local est beaucoup plus difficile, voire inexistante pour l'arrondissement. La vérification des règles de subventions obligatoires est moins facile à conduire, voire impossible. Le contrôle de l'exécution des conventions antérieures est escamoté, faute de temps. Le vote devient alors un acte politique global plutôt qu'un contrôle rigoureux, ligne par ligne. Des risques d'opacité, bien évidemment, sont très clairement établis sur l'allocation des fonds publics, des effets de parapluie, un manque de lisibilité pour le citoyen. Ceci limite la possibilité des habitants, des associations concurrentes ou même des journalistes d'évaluer l'action publique.

C'est un contournement également du débat en séance, au lieu d'un échange association par association, projet par projet, le débat se limite à une discussion générale sur les subventions aux associations. Ceci empêche bien sûr les questions sur les cas particuliers, les réserves concernant les bilans insuffisants, et ils sont nombreux dans ces délibérations, les interrogations sur les doublons, sur la qualité des curseurs, sur le retour réel des actions et sur la véracité des présentations.

C'est donc un mode de présentation économique en débats, mais coûteux pour la démocratie locale. C'est également un risque de fragilité juridique, mais nous en avons déjà parlé. C'est une pratique politique plus que budgétaire, l'effet politique est clair : compter des paquets permet de garantir le passage d'un ensemble de financements sans devoir négocier chaque ligne. Cela sécurise la majorité, mais affaiblit le pouvoir d'amendement et surtout, notre contrôle, le contrôle de l'opposition. Je dirais donc, pour finir, que ces délibérations paquet regroupant toutes ces subventions empêchent un examen individuel des dossiers, diluent le contrôle budgétaire. Ces méthodes fragilisent juridiquement les décisions, affaiblissent le rôle et le contrôle des citoyens. Une collectivité responsable devrait présenter chaque subvention de manière distincte, motivée et justifiable pour garantir un usage clair et contrôlé de l'argent public. Je vous remercie.»



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Margain. Vous avez raison, votre vote est un acte politique et c'est ainsi que votre groupe a voté contre les subventions de toutes les librairies indépendantes au dernier Conseil de Paris. Est-ce que Madame Slama ou Monsieur Tabacchi, vous avez quelque chose à répondre à Monsieur Margain ? Monsieur Tabacchi ? ».

M. Guy Tabacchi, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« J'avais d'abord à présenter ma délibération, mais a priori... »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, je pense que cela n'intéresse pas Monsieur Margain. »

M. Guy Tabacchi, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« Tout ce que j'ai à dire, c'est que dans chaque dossier que vous recevez... »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Vous êtes agressifs, ce soir. Je suis très intéressé. Qu'est-ce qu'il a à dire, là-dessus ? Rien, il le dit lui-même. »

M. Guy Tabacchi, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« Je ne suis pas agressif. J'essaye de prendre le temps de parole qui m'était imparti. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Non, pas vous, Madame la Maire. »

M. Guy Tabacchi, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« La politesse, c'est aussi de laisser parler les autres. Je vous ai laissé parler. Si je parle un peu fort, c'est que le micro est réglé différemment.

Je disais, vous le savez, dans chaque délibération, lorsqu'il y a des subventions qui sont demandées par une association, pour chaque association, il y a des éléments relatifs au projet, au budget du projet, une fiche de présentation qui concerne également les subventions précédentes obtenues. Ce sont des éléments de clarté et de transparence. Je ne vois pas où l'on peut trouver ce que vous avez dit, je vous cite, « un problème de véracité. » Le vrai, c'est ce qui est vérifiable, disait Descartes. Vous avez dans votre dossier ce que vous pouvez vérifier. »



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Tabacchi. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? »

Délibération n° DAE20250239 : Subventions et conventions (3 059 000 euros) avec quarante-quatre structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

(DELIB 12-2025-260 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 22 dont : 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

*Retour de M. Pierrick Paris (pouvoir de M. Jean-Luc Romero-Michel) après le vote de la délibération DAE20250239.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DASCO2025121: Caisse des écoles du 12e arrondissement - Subvention 2026 (8 240 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DASCO 121: caisse des écoles du 12e arrondissement - Subvention 2026 (8 240 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Madame Rocca, vous allez nous la présenter. Madame Marcin, Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. »

Madame Isabelle Rocca, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Cette délibération concerne l'attribution pour l'année 2026 de la subvention versée par la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 12e. Les modalités d'attribution des subventions de la Ville de Paris aux Caisses des écoles pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire sont définies comme vous le savez par la délibération 2024 de la DASCO, pour la période 2025-2027. Dans ce cadre, la convention avec la Caisse des écoles du 12e arrondissement précise les missions et objectifs stratégiques qui lui sont assignés : qualité et durabilité de la restauration scolaire, sécurité, lutte contre le gaspillage, modernisation du service, bonnes conditions de travail et optimisation financière, ainsi que les modalités de contrôle et de gouvernance. Une délibération que nous retrouvons chaque année, extrêmement classique. Après analyse de la demande, pour 2026, la subvention à la Caisse des écoles a été arrêtée à 8 240 000 euros. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Madame Marcin, c'est à vous. »

Mme Françoise Marcin, Conseillère d'**arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Nous ne nous opposerons pas à cette délibération, mais c'est l'occasion d'attirer votre attention sur les remarques des parents dont je vous avais déjà fait part quant aux quantités de nourriture qui sont services aux enfants demi-pensionnaires, quantités de nourriture dont les enfants doivent bénéficier selon leur âge et selon les recommandations GEM RCN.

Je vous avais indiqué que les parents insistaient beaucoup sur les goûters, qui étaient particulièrement légers, sur la taille des portions, la composition des repas. On peut noter que depuis 2022, ces portions ont diminué, les repas ne sont pas assez copieux. Le service de restauration scolaire est un service public qui contribue à la réduction des inégalités. Aussi, nous espérons que cette subvention sera utilisée à bon escient et dans l'intérêt de tous les enfants du 12<sup>ème</sup>. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous remercie, Madame Marcin. Monsieur Seingier ? »



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Je vais profiter de cette délibération pour revenir un peu sur le passé, parce qu'il y a plus de 10 ans, en juin 2014, l'Inspection Générale de l'Administration Parisienne avait émis un rapport sur la gestion calamiteuse de la Caisse des écoles. Je vous rappelle qu'alors qu'en 2001, il restait 1,2 million dans les caisses et 3 centres de vacances, il y a eu ensuite une gestion qui a amené à une dette abyssale. Ce rapport avait préconisé 19 recommandations. Nous n'avons pas forcément eu de retour sur le bilan, puisque vous vous souvenez, pendant tout le mandat de Madame Baratti-Elbaz et une partie de ce mandat-ci, nous avons voté des subventions exceptionnelles pour rétablir la situation de la Caisse. Je voulais savoir si maintenant, on était clairement dans une gestion à nouveau saine.

Nombre d'entre vous ont évoqué la probité des gestionnaires publics. Or, je suis surpris que l'on n'ait aucune nouvelle des poursuites qui auraient pu être menées contre l'auteur de cette gestion qui, je le rappelle, avait été nommé après avoir été évincé chevalier de la Légion d'honneur, alors que le même rapport de juin 2014 expliquait que c'était lui le chef d'orchestre d'une organisation gérée au jour le jour, avec notamment beaucoup de problèmes de non-respect de règles comptables, sociales, d'absence d'appels d'offres, réellement de ce que l'on peut qualifier d'infraction pénale. Je voulais savoir si au bout de 10 ans, vous avez des informations à nous donner sur les suites qui ont été données pour faire justice sur les personnes qui auraient mal géré la Caisse de nos enfants. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Madame Rocca pour vous répondre. »

Mme Isabelle Rocca, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

« Je crois qu'il y a une sorte de tonalité, ce soir, un peu étrange. Que ce soit Madame Montandon sur Paul Valéry ou Monsieur Seingier sur la Caisse des écoles, c'est un peu retour vers le futur. Vous avez dépoissié vos dossiers, vos cartons, vous revenez sur des choses que l'on a déjà évoquées. Monsieur Seingier, si vous le voulez, nous vous renverrons par mail la réponse à une interpellation sur le dossier que vous évoquez, que nous avons faite, je crois, en début ou en milieu de mandature, sans aucun problème.

Madame Marcin, vous siégez au Comité de Gestion de la Caisse des écoles. Nous avons, à de très nombreuses reprises, et dans des termes beaucoup moins outranciers et caricaturaux que ceux que vous avez eus ce soir, évoqué ces sujets-là. Sachez aussi, et vous le savez, que nous avons des commissions de restauration avec les parents d'élèves, que nous avons des visites sur site, que nous répondons à toutes les demandes de déjeuners à la cantine des familles. Évitons-nous collectivement les effets de postures qui consisteraient à dire que volontairement, la Mairie du 12e demande des subventions supplémentaires à la Ville de Paris pour au final, finir par affamer les enfants de la maternelle à la 3<sup>ème</sup>. Je pense que ce n'est pas à la hauteur du débat. Qu'il y ait ponctuellement, et vous avez raison, nous en avons déjà parlé de façon très constructive ensemble, des sujets ponctuellement qui sont à régler, qui sont parfois personnes dépendantes sur de



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

nouveaux personnels, et nous l'avons toujours fait. Les communautés éducatives comme les familles nous en ont remerciés par la suite.

Si vous avez des situations précises d'écoles où il y a des problèmes, je vous invite à venir lundi soir en Comité de Gestion, mais vous pouvez tout aussi bien envoyer un courrier à Monsieur Marc Rippo ou à moi-même et nous en reparlerons de façon très constructive et très précise lundi soir, en Comité de Gestion.

Ce qui m'importe quand même, pour vous répondre : vous évoquiez les montants de la subvention de la Ville de Paris. Je voudrais vous rappeler, au gré de cette réponse, que le montant de la subvention 2025 de la Caisse des écoles faite par la Ville de Paris était de 7 830 000 euros, ce qui était déjà une augmentation de plus de 7 % par rapport à 2024. En 2026, nous aurons à nouveau une augmentation de la subvention de 5,23 %. Cela ne nous dit pas que nous avons une mauvaise gestion à la Caisse des écoles, tout au contraire : cela nous dit que c'est la traduction concrète de l'engagement continu, renforcé de la Ville de Paris et de la Caisse des écoles du 12e pour mettre en œuvre de façon qualitative et toujours plus qualitative notre plan alimentation durable 2022-2027. Je vous le rappelle : nous sommes justement à 90 % d'alimentation bio et durable dans le 12e. Vous le savez, je crois que nous en avons parlé récemment : depuis mai 2025, une alternative végétarienne quotidienne est en train de se déployer dans toutes nos écoles. À l'issue de ce déploiement dans le courant de l'année 2026, nous atteindrons 60 % de repas végétariens. Cela correspondra aux engagements qui ont été pris par la ville dans son Plan climat air énergie 2024-2030. Je crois que c'est déjà quelque chose que je vous avais évoqué il y a un ou deux Conseils d'arrondissement.

Tout cela, il est important de le rappeler avec des tarifs de cantine inchangés depuis 10 ans, une tarification sociale sanctuarisée effectivement depuis 10 ans. Pourquoi ? Parce que, c'est important de le redire : la volonté de la Ville de Paris a été d'offrir, évidemment pour des raisons d'abord de santé publique et de santé globale, une alimentation de qualité durable et qui n'impacte pas les familles. Mais j'ai cru comprendre que sur ce sujet de la tarification sociale de la cantine, il y avait peut-être quelques flottements et quelques volontés de retour en arrière, mais on en saura peut-être plus dans quelque temps.

Oui, et c'était essentiel, nous avons investi pour la restauration scolaire, pour la qualité de l'assiette comme pour l'amélioration de nos réfectoires et de nos cuisines d'ailleurs et bien sûr – ce que vous oubliez souvent – des investissements aussi dans cette subvention pour nos personnels de la Caisse des écoles qui œuvrent chaque jour de façon remarquable et dévouée. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci beaucoup, Madame Rocca. La quantité, c'est un grammage, Madame Marcin. On vous a déjà répondu. Le grammage est par niveau d'école. Monsieur Marque?»



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

M. Sébastien Marque, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. C'est juste pour rajouter aux excellents propos déjà de Madame Rocca, pour rappeler qu'il y a également des augmentations de salaire des agents. Parce qu'ils ont augmenté leur qualification parce que la Caisse des écoles fait attention à ces agents et les forme. Quand il y a des qualifications supplémentaires, il y a des augmentations de salaire ainsi que la prime qui a été octroyée par le Conseil de Paris aux Agents Territoriaux, dont ceux de la Caisse des écoles. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Marque. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 26 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-261 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DASCO2025152: Participation financière de la Ville de Paris au financement **du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles Publiques Parisiennes - Convention avec l'État**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous examinons la DASCO 152 : participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles Publiques Parisiennes - Convention avec l'État.

Vous savez que c'est un sujet qui nous mobilise beaucoup. Les directrices et directeurs d'écoles sont des piliers de notre service public d'éducation. Leur rôle nécessite du temps dédié pour garantir la qualité et la continuité du fonctionnement de nos écoles publiques. Maintenir leur décharge, c'est reconnaître leur engagement et leur permettre d'exercer pleinement leurs responsabilités pédagogiques, administratives et humaines. Les directrices et directeurs sont en première ligne : l'inclusion, le projet éducatif, les interventions d'urgence sociale, le suivi des travaux et surtout, quotidiennement, les réponses aux familles, à toutes les familles. La qualité d'accueil de nos écoles publiques n'est plus à démontrer : tous les enfants sont accueillis sans distinction et demandent effectivement parfois, sur certains publics à besoins particuliers, beaucoup plus de temps et d'énergie pour pouvoir leur permettre un accueil digne de ce nom.

Lorsque les directrices et directeurs disposent du temps nécessaire pour gérer sereinement leur école, c'est tout le monde qui en bénéficie : les élèves, les familles, les enseignantes et enseignants, et même par ricochet les équipes d'animation.

Le maintien des décharges est aussi une question d'attractivité pour nous. Nous devons encourager les enseignantes et enseignants à s'engager dans les fonctions de direction, pas les en dissuader. En tant que Maire d'arrondissement, je réaffirme bien évidemment mon soutien total aux directrices et directeurs d'écoles, leur travail est essentiel à la réussite de nos enfants. Je pense qu'il n'est plus secret pour personne que je suis mobilisée à leurs côtés avec Isabelle Rocca depuis le début. Nous étions plusieurs élus, et j'étais encore présente à chacune des mobilisations organisées dans ce cadre, que ce soit devant les établissements scolaires, devant le ministère ou encore devant le rectorat. Nous resterons mobilisés pour que Paris préserve ce qui fonctionne et continue de garantir aux écoles les moyens d'une gestion sereine et efficace. Pour la petite anecdote, notre bannière a résisté miraculeusement à l'incendie et trône fièrement sur le fronton de notre Mairie. Nous pouvons en être fiers.

Je vais donc accorder la parole à plusieurs inscriptions : Madame Atlan-Tapiero et Madame Rocca, ensuite. Madame Atlan-Tapiero ?»

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Notre groupe se réjouit de voir enfin arriver cette délibération, puisqu'il nous semble que depuis un certain temps, c'est la ville qui avait arrêté de payer sa participation à l'État. Nous nous sommes mobilisés très nombreux autour des directeurs d'écoles pour



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

préserver effectivement ce volet important de leur fonction, qui leur permet d'assurer avec sérénité l'ensemble des missions qui leur sont confiées.

Dans le cadre de cette mobilisation, il y a eu un certain nombre d'actions. Je dois vous rappeler en effet que notre coprésidente de groupe, Madame Dati, est intervenue dès le mois de janvier auprès du Ministre de l'Éducation Nationale pour obtenir ce moratoire pour cette année, qui peut être reconduit pour 3 ans. Effectivement, l'important est de se satisfaire d'un dispositif qui existe et qui fonctionne. Le mieux est de lui permettre d'être pérenne et de ne pas bouger, d'être supprimé au gré de certaines fluctuations ou décisions aléatoires. Nous allons bien sûr voter pour cette délibération. Nous vous en remercions. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Madame Rocca ? »

Mme Isabelle Rocca, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Madame Atlan-Tapiero, je suis ravie de vous entendre dire qu'éventuellement, vous pourriez par le circuit court de Madame Dati, activer une nouvelle fois peut-être un levier en urgence. Parce que, vous n'êtes pas sans le savoir qu'alors qu'un document de convention qui nous est présenté-là était prêt à être validé par le ministère, il y a une légère tentation de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale d'un léger recul. Nous entendons confirmation que cette convention sera bien signée par toutes les parties. Si jamais Madame Dati veut repasser un petit coup de téléphone, cela ne pourra être que bénéfique.

Par cette intervention, je voulais surtout rappeler l'importance pour notre arrondissement, comme pour l'ensemble de Paris, de maintenir ce régime de décharge accordée aux directeurs et directrices d'écoles, parce que ce n'est pas un sujet technique. C'est ce qu'il faut bien rappeler peut-être à Monsieur le Ministre s'il n'a pas bien compris ce dont il s'agissait encore, malgré les réunions qui s'étaient avérées pourtant constructives avant l'été.

Ce sujet touche au cœur du fonctionnement des écoles publiques, à la qualité du service rendu aux familles et au soutien concret que nous devons apporter à celles et ceux qui assurent chaque jour la coordination indispensable de nos établissements. Chacun le sait, le métier de directeur et directrice d'école a profondément évolué, vous l'évoquez, Madame la Maire. Les responsabilités administratives, pédagogiques, relationnelles, sans parler des exigences de sécurité et d'inclusion, se sont multipliées. Les directeurs sont aujourd'hui de véritables chefs d'orchestre qui sont garants du bon fonctionnement quotidien de l'école et de la cohérence des actions éducatives. Mais oui, leur charge de travail s'est alourdie et leur exposition aussi. À Paris, nous avons fait le choix d'accompagner cette évolution, maintenant un système de décharge qui permet aux directeurs et directrices d'assumer pleinement leurs missions, sans sacrifier le temps pédagogique auprès des élèves ou la qualité du dialogue avec les familles. Ce choix est un investissement dans la stabilité des équipes, dans la sérénité des écoles et dans la confiance que les parents nous accordent. Il ne s'agit en rien d'un privilège accordé à quelques-uns, ce que l'on entend parfois dans la voix de ces détracteurs encore aujourd'hui, malgré les travaux avec le



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

ministère. Il s'agit d'une réponse adaptée à une réalité professionnelle qui change, et à laquelle toutes les villes devront tôt ou tard s'ajuster.

Paris n'est donc pas une exception, Paris est une démonstration. C'est ce qu'il faut que nous rappelions dans ces dernières séquences de négociation avec l'État. En soutenant les directeurs et les directrices, notre ville ne cherche pas à se distinguer, mais bien à montrer qu'il est possible d'agir de manière responsable et lucide. À travers ce régime de décharge, Paris assume finalement un temps d'avance sur une évolution qui devra à terme concerner l'ensemble du territoire national.

Je souhaite donc, et je pense que ce sera le cas vu les interventions précédentes, que notre conseil puisse réaffirmer clairement par un vote unanime sa volonté de maintenir ce dispositif, non comme un avantage particulier, mais comme un modèle exemplaire au service de l'école publique et du progrès de la fonction de directeur d'école partout en France. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci beaucoup, Madame Rocca. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote?»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 30 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-262)

*Sortie de Mme Rocca (pouvoir de Mme Dallot) après le vote de la délibération DASCO2025152.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DLH202500249: Réalisation, au 40-42 boulevard de Bercy, dans le 12e arrondissement de Paris d'un programme de rénovation de quarante-deux logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - (Subvention 1 565 913 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons plusieurs délibérations concernant les DLH, avec plusieurs inscriptions. Est-ce que pour celles et ceux qui se sont inscrits – Monsieur Seingier, Madame Atlan-Tapiero et Madame Montandon -, vous acceptez qu'il y ait un regroupement sur l'ensemble de ces DLH pour que l'on puisse effectivement avoir une seule intervention par inscription? Pouvez-vous m'indiquer à chaque fois les positionnements de vote pour voir si je regroupe certaines DLH pour les mettre aux voix? »

Je commence par les DLH 249, 238, 373, 384, 390. Madame Slama, si vous souhaitez les présenter. Ensuite, je donnerai la parole aux différents inscrits. »

Mme Eléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci, Madame la Maire. Ce soir encore, de nombreuses délibérations sur le logement illustrent une fois de plus l'action extrêmement volontariste de la gauche à Paris. Grâce à notre action, Paris est passé de 13 à 25 % de logements sociaux avec 123 000 logements créés depuis 2001, soit une progression de 72 %. 600 à 800 millions d'euros sont investis chaque année pour le logement à Paris. Dans le 12<sup>ème</sup>, nous sommes fiers de compter plus de 27,5 % de logements sociaux. Mais malgré tous nos efforts, la crise que nous traversons s'est aggravée en raison du contexte national. Il nous faut donc continuer et amplifier notre action. »

Les 5 délibérations présentées ce soir concernent à la fois la création de logements abordables, des logements pour toutes et tous, mais aussi la création d'une résidence sociale rue Crozatier, mais aussi la rénovation du parc social. 25 logements seront rénovés rue de Charenton et rue du Charolais, et 42 logements le seront boulevard de Bercy avec une baisse de plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre et plus de 65 % de baisse des consommations énergétiques. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame Slama. Madame Atlan-Tapiero? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup. Si j'ai bien compris, toutes les délibérations ont été présentées. À la lecture de l'ensemble de ces délibérations, il y a beaucoup de questions qui sont en suspens, notamment si on parle de la DLH 249, vous évoquez un taux d'occupation qui serait supérieur à 30 % sans jamais nous dire quel sera le sort des actuels occupants. »



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Mme Eléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Pardon, je pense que vous . Vous devez parler de la 373. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

« Non, je ne confonds pas du tout. La 249 concernant la réalisation d'un programme de rénovation de 42 logements sociaux, il est écrit dans cette délibération qu'il y a un taux d'occupation de 30 %. C'est l'occasion pour moi de vous poser la question : est-ce que les appartements inoccupés ont vocation à peut-être accueillir des gens si les travaux sont trop importants ? On voudrait savoir de combien est en réalité ce taux d'occupation. Le plan, je suppose, a déjà été proposé. Mais en réalité, sur l'ensemble des délibérations et sur les rénovations que vous nous présentez, c'est très bien de vouloir améliorer le confort des appartements, etc. Mais quand on lit tout cela, on a un petit peu l'impression que vous nous présentez in fine l'addition de vos préemptions. C'est-à-dire qu'au-delà du coût de la préemption, voici venu maintenant le temps des travaux qui sont quand même assez colossaux et pour certains, on arrive jusqu'à un coût de plus de 8 000 euros du mètre carré, ce qui est quand même hallucinant pour du logement dit social.

On se demande toujours si ces subventions proposées pour la rénovation thermique sont une assiette, ou si cette assiette a vocation à augmenter régulièrement, au rythme des aléas que l'on va rencontrer.

D'autre part, nous avons noté notamment sur les logements très sociaux à destination d'un public plus précaire, qui sont actuellement habités, nous voudrions savoir ce que vont devenir ces locataires. Ensuite, nous voudrions savoir ce que va devenir exactement le pressing qui est en bas d'un immeuble, puisque c'est évoqué de façon assez évanescante et parfois assez précise.

Voici nos interrogations. Néanmoins, la rénovation thermique est d'importance. Elle devrait, compte tenu de son coût, être un outil de réflexion lors de votre volonté de préempter des immeubles qui à la fin, coûtent excessivement cher à la ville. Le modèle économique en réalité que vous suivez est de plus en plus dangereux pour les finances de la ville. Voilà ce que nous avions à dire sur l'ensemble de ces délibérations. Selon vos réponses, nous vous indiquerons notre position de vote. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Je vais m'intéresser à une autre DLH : la 390, qui est l'octroi, réitération et modification des garanties d'emprunt finançant divers programmes et créations de rénovations de logements sociaux. Il est vrai que lorsqu'il y a des garanties d'emprunt, c'est soit parce qu'il y a l'octroi, lorsqu'il y a un nouveau programme qui va être financé : vous faites un octroi de garantie. Parfois, il y a des modifications qui peuvent venir de plusieurs causes. Celle que l'on dénonce le plus, c'est souvent



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

lorsqu'il y a un manque d'anticipation de travaux ou des dérapages, vous êtes obligés d'abonder en supplément les garanties de programme. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir justement quelles sont les causes. Est-ce que c'est un programme neuf? Est-ce que c'est parce qu'il y a eu des dérives? Est-ce que c'est parce que les coûts sont en train d'exploser? À la lecture de la délibération, c'est très difficile à voir. Je n'y suis pas arrivée. Il y a en effet plus de 11 garanties qui sont octroyées, donc plusieurs arrondissements. Et même quand je regarde le 12<sup>ème</sup>, je n'ai pas compris si c'était un octroi, une modification. Je souhaiterais que vous nous en disiez un peu plus.

L'exposé des motifs est très sommaire. J'ai envie de vous dire qu'il est tellement creux que lui-même mériterait une garantie contre le vide absolu.

Je me suis dit que j'allais peut-être trouver l'information dans l'exposé des motifs, mais il est très succinct. Le projet de délibération comprend plus de 60 pages. J'ai regardé les articles, pour essayer de trouver des réponses à mes interrogations. Par exemple, quand je regarde la garantie pour le projet du 12<sup>ème</sup> qui concerne Charenton, il est marqué « Article 4 : les conditions et les montants définitifs du contrat de prêt seront communiqués au conseil de Paris à l'occasion du vote des documents budgétaires annuels. Cet article, on le retrouve dans tous les autres arrondissements pour ce qui concerne les ensembles sociaux. Je vous pose la question : est-ce qu'aujourd'hui, on est en mesure de voter lorsqu'un article nous renvoie – et c'est celui qui définit le contrat de prêt – quand on nous dit que ce sera débattu en conseil budgétaire annuel du conseil de Paris?

Je vous interroge : est-ce que c'est légal? Est-ce que la délibération ne devrait pas être retirée? Surtout, donnez-nous des précisions parce qu'on aimerait savoir pourquoi on met des garanties d'emprunt. Je rappelle que la Ville de Paris garantit systématiquement l'endettement des bailleurs sociaux, qui sont d'ailleurs souvent extrêmement élevés. Or, la garantie d'emprunt constitue une dette hors bilan pour Paris, dont le volume global atteint 12,28 milliards d'euros en 2025, dont 80 % justement au profit du logement social. Ce sont des montants qui sont loin d'être anodins, dans un contexte de finances dégradées, tel que nous le connaissons, ces engagements sont devenus un risque pour la Ville de Paris. On ne peut l'ignorer. La moindre des choses serait de savoir ce que l'on vote. Merci.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Seingier? Vous vous êtes inscrit, pour rappel, sur plusieurs délibérations.»

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

« Je vais également répondre en bloc. Effectivement, sur la DLH 249 concernant la rénovation des 42 logements de Bercy, on s'était inscrits pour montrer que nous pouvions voter favorablement. Nous sommes dans un programme ambitieux et de mise aux normes notamment au niveau du plan climatique. D'ailleurs, c'était apparemment de vraies demandes, notamment en isolation phonique je crois dans cette résidence qui étaient faites. Nous allons voter favorablement.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Je passe directement à la DLH 390 que Madame Montandon vient d'aborder. On pourrait voter pour, mais évidemment, dans le même sens, on ne comprend pas ce que vont garantir ces emprunts. Le fait que l'article 4 nous renvoie à une décision ultérieure, pour moi en termes de sincérité, pose problème pour notre votre. De fait, nous ne pourrons pas voter favorablement.

Sur le 24, rue Nicolaï, vous nous avez expliqué en introduction que vous faites des créations de logements. Je suis désolé, mais il n'y a pas de créations de logements lorsque vous faites de la préemption. Évidemment, vous allez transformer des logements sans nous dire quel sera le sort des occupants actuels, qui sont peut-être aussi dans des situations compliquées. Je trouve que le coût est également très important. Pour cette répartition entre PLAI et PLUS, on ne sait pas non plus qui seront les attributeurs, puisqu'on nous indique qu'une partie seront attribués par la Ville de Paris pour la préfecture et pour le reste, il est marqué « Autre. » On ne sait pas qui sera attributeur.

Il en va de même pour le 86, quai de la Râpée. On a une vraie création, donc je serai plutôt enclin à voter favorablement. Mais je ne comprends pas pourquoi vous avez fait le choix, encore une fois, de ne pas choisir l'intégralité des prêts d'attribution.

À qui seront attribués les logements pour les répartitions ? Là encore, on ne sait pas si c'est Ville de Paris ou les arrondissements, pour la partie de ceux qui vont attribuer les logements. Vous construisez un bâtiment très cher, il y a de la vraie création, je suis d'accord avec vous.

Enfin, sur la réalisation du 60,62 rue Crozatier, on serait plutôt enclins à voter favorablement. On est dans un cas très particulier et il y a un vrai besoin de ce type de résidence. J'ai bien compris que pour le commerce, le pressing, son bail allait arriver à échéance et que vous alliez le transformer dans un local. J'avais plus des questions sur le fonctionnement de ce type de résidence, puisque j'ai l'impression que ce serait plus des chambres, vu la taille, et qu'il y aurait sur place des accompagnements. Je voulais savoir si c'était plutôt un système de colloque pour aider des personnes à se réintégrer ou des systèmes de vrais logements avec des salles communes dont je n'ai pas tout à fait compris l'utilité, puisqu'elles vont remplacer ce commerce. Merci.

Je réserve mes votes pour vos explications. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Madame Slama ? »

Mme Eléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

« Merci. Je vais essayer de répondre de manière circonstanciée à tout le monde. S'agissant de la DLH 249, on est au 40, 42 boulevard de Bercy, c'est un projet d'Elogie qui prévoit de rénover un ensemble immobilier construit en 1992 afin d'améliorer le confort de 52 logements et de réduire fortement les consommations d'énergie, je l'ai dit, avec des baisses absolument extraordinaires de 65 à 75 % des consommations énergétiques et à plus de 81 % des émissions de CO2 selon les bâtiments.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Là-dessus, il y a on va dire un volant de logements inoccupés, laissés vacants, tout simplement parce qu'on en a besoin pour intervenir en site occupé. C'est-à-dire que les locataires qui partent, qui laissent le logement vacant, le bailleur n'y remet personne pour permettre le relogement temporaire des locataires dont les logements sont concernés par des travaux. C'est un système qui permet justement d'avoir moins de vacances de logements que de travaux en site occupé. C'est assez vertueux.

La DLH 328 concerne le 24 rue Nicolaï. Il s'agit d'un programme d'acquisition, amélioration de 21 logements sociaux, 7 PLAI, 7 PLUS, 7 PLS. En effet, c'est un programme qui se fait à la suite d'une préemption et qui aura, avec des travaux énergétiques, une réduction de – 50 % des consommations grâce à une isolation complète. 21 logements abordables seront créés. Je ne dis pas qu'ils sont construits, puisqu'ils existent déjà. Je parle de créations de logements abordables. Je ne crois pas que le vocabulaire, pour le coup, ne soit pas bien choisi en l'occurrence, Monsieur Seingier.

Sur la DLH 373, permettez-moi de m'arrêter un instant sur cette DLH importante. Il s'agit d'un programme de création de résidences sociales par HENEO, qui sera destinée à des personnes en difficulté d'insertion. Ce projet comprend 27 logements PLAI adaptés. Ce sont des logements, Monsieur Seingier, ce ne sont pas des chambres. Ce sont 18 T1 et 9 T1+, ainsi que des espaces communs et un local d'activité parce que dans ces résidences, bien évidemment, il y a tout un travail social qui a lieu, une présence quotidienne des travailleurs sociaux pour permettre une meilleure insertion de ces publics. Ce sont bien des logements et pas simplement des chambres. Le local en l'occurrence du pressing sera amené à être transformé justement pour accueillir ces locaux communs.

Je vous rassure toutes et tous : bien évidemment que la ville ne met personne dehors et que le bail court jusqu'au bout, pour tous ceux qui sont aujourd'hui, que ce soit dans les logements ou dans les commerces. La ville n'a pas l'habitude de mettre dehors quiconque. Trois logements sont encore occupés. Les baux de location conclus courrent jusqu'à leur date de fin, certains entre 2028 et jusqu'en 2030. Néanmoins, bien évidemment, il se passera des choses sur cet immeuble dans le temps de latence, jusqu'à ce que les locataires actuels, s'ils le souhaitent, partent d'eux-mêmes. On ne laissera pas ces logements vacants, bien évidemment.

Sachez quand même que les ménages occupants ne sont pas à ce stade éligibles au logement social. Il en est de même pour les fins de baux de locaux commerciaux : en l'occurrence, un pressing et un restaurant. Il y a cette possibilité de reprendre uniquement celui du pressing pour les besoins du local commun. Mais là encore, il y a un diagnostic social qui sera réalisé, tout un travail de médiation qui va être entrepris avec les personnes qui occupent ce local commercial, ce pressing. Ils ne seront pas mis dehors séchement, bien évidemment, comme cela. On espère pouvoir leur proposer des choses qui pourront davantage leur convenir. Laissons le temps au travail de médiation de se faire sur cette adresse-là, mais c'est une belle réalisation, on s'en réjouit, dans un secteur très déficitaire en logements sociaux.

S'agissant de la DLH 390, je comprends, moi-même j'ai eu des difficultés. Mais j'ai trouvé tout de même, en explorant tous les textes, etc., une annexe : l'annexe 3.17.88.28 de 36 pages de la Caisse des Dépôts et de la Banque des territoires qui détaille absolument pour les adresses du



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

12<sup>ème</sup> arrondissement tout le financement de l'opération. Je vous invite à vous référer à ces documents qui sont sur ODS. C'est ici que nous les avons trouvés.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Vous avez terminé, pour toutes les réponses nombreuses. J'espère qu'elles vont donner satisfaction, en tout cas on va vite le savoir avec les positions de vote. Madame Montandon ? Dites-moi, par rapport aux DLH, quelles sont vos positions de vote après les explications de Madame Slama.»

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Nous allons voter positivement la 249 qui en effet, est en dehors des inscriptions classiques, on va dire, enfin au-dessus. Pour les DLH 328, 373, 384, nous allons voter négativement. Je vous avoue que je n'ai pas été convaincue, Madame Slama, parce que vous dites qu'il y a une médiation, donc quand il y a médiation, c'est bien que l'on invite les gens à partir. Les renouvellements de baux, vous n'allez pas les faire. Que ce soit un 3-6-9 commercial, il est renouvelé automatiquement et pour les gens à l'intérieur, aussi. En plus, vous avez dit qu'ils n'étaient pas éligibles au logement social, vous avez parlé de 2027-2028. Une fois que leur bail sera fait, est-ce que vous allez leur donner un congé ? Vous leur donnez un congé pour qu'ils partent ? Ou s'ils décident de rester, est-ce que vous allez les laisser dans la résidence sociale ? Je n'ai pas été convaincue par vos explications. Pour la 390, j'en reviens : oui, il y a la convention entière pour Charenton, il y a toutes les annexes de 1 jusqu'à 11. Par contre, cela ne répond pas à ma question de savoir pourquoi, dans le projet de délibération, il est marqué que l'on va être renvoyés sur les conditions de prêt et d'obtention au prochain conseil de Paris. Dans ces cas-là, quels sont les taux et les conditions pour le projet Charenton ? Puisque ce n'est pas marqué dans le projet. Quel est le taux ?»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Quelle est votre position de vote ? On va laisser le temps.»

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Ma question sur Charenton était claire : est-ce que c'est un octroi de garantie parce que c'est un nouveau projet ? Est-ce que c'est parce qu'il y a des augmentations de travaux ou d'autres raisons que je ne connais pas ? Quelles sont les conditions de taux qui n'apparaissent pas dans le projet de délibéré ?»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« En attendant, on va laisser Madame Slama regarder si elle trouve les réponses à vos questions. Je vais donner la parole à Monsieur Seingier au moins pour les premières explications de vote.»



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

«Très rapidement, nous sommes pour la DLH 249, contre la DLH 328, abstention pour les DLH 373 et DLH 384. On garde le mystère pour le reste.»

Mme Eléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

«Le taux d'intérêt est noté en page 35 de l'annexe 3 : il est de 2,3 %.»

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

«Il faudra le préciser dans l'article 4 : les conditions et les montants définitifs du contrat de prêt seront communiqués au conseil de Paris à l'occasion du vote des documents budgétaires annuels. Mettez-le dans le projet de délibéré. En plus, on nous dit que ce sont les montants définitifs. Cela veut dire que la convention, ils ne sont pas définitifs ? Je le comprends ainsi.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Quelles sont vos explications de vote sur la DLH 390? Contre. Monsieur Seingier? Contre, également. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote?»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 28 dont : 5 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-263 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DLH202500328: Réalisation, 24 rue Nicolaï dans le 12e arrondissement de Paris d'un programme d'**acquisition**-amélioration de vingt-et-un logements sociaux (7 PLA I - 7 PLUS - 7 PLS) par Elogie-Siemp - Subvention (1 002 557 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote?»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 28 dont : 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-264 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DLH202500373 : Réalisation 60 - 62 rue Crozatier dans le 12e arrondissement de Paris d'un programme de création de résidences sociales comportant vingt-sept logements PLA-I par HNEO – Subvention (956 943 euros).  
(DELIB 12-2025-265 AVIS)

Délibération n° DLH202500384 : Réalisation, 86 quai de la Rapée dans le 12e arrondissement **d'un programme de construction de quatorze logements sociaux (8 PLA I - 6 PLUS)** par la RIVP – Subvention 974 917 euros.  
(DELIB 12-2025-266 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable aux projets de délibération du Conseil de Paris visés en objet, d'approuver les projets de délibération et met aux voix ces propositions.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 26 dont : 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 04
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DLH202500390: Octroi, réitération et modification de garanties **d'emprunts** finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP – Garantie du prêt PAM pour un programme de rénovation de logements sociaux situés au 218- 218 bis.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote?»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 28 dont : 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-267 AVIS)

*Sortie de M. Mathieu Delmestre (pouvoir de M. Nizar Belghith) et Mme Maëlys Derenemesnil après le vote de la délibération DLH202500390.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DU20250201: PLU - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous examinons désormais la DU 201 : PLU - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet. Monsieur Rouveau, vous allez nous la présenter. Madame Montandon et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. »

M. Nicolas Rouveau, Adjoint **à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. L'année dernière, nous avions voté le PLU bioclimatique. Il est souvent d'usage de voir après, une fois le fonctionnement du PLU, s'il y a ou non des modifications à faire. En juin dernier, nous avions voté une procédure de modification. On arrive au bout de cette procédure. Aujourd'hui, on nous propose un bilan et l'approbation du projet du nouveau PLU bioclimatique, avec quelques adresses qui ont évolué. Il n'y a pas d'évolution sur les adresses du 12<sup>ème</sup>. Et puis une précision sur une modalité du nouveau PLU dans le cadre des obligations de mixité sociale et de logements des propriétaires dans le cadre de projets sur certaines parcelles. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Dans cette délibération, la ville parle de simple ajustement technique. Mais en réalité, l'ampleur des corrections montre surtout que le document initial, mal élaboré et voté dans la précipitation, était truffé d'approximations nécessitant aujourd'hui d'être rectifiées. Je regrette d'ailleurs que Monsieur Emmanuel Grégoire ne soit pas là, parce que c'est un débat que l'on avait souvent pendant les différentes phases du PLU. Souvent, lors de l'enquête publique, il disait « Ne vous en faites pas, le PLU va être nettoyé des différentes approximations ou erreurs techniques. » Or, on s'aperçoit que cela n'a pas été le cas, surtout quand on sait comment cette phase a été effectuée. Aujourd'hui, nous sommes en effet dans le dur. Il y a plusieurs corrections qui sont faites. »

Quatre grands thèmes sont abordés, que je vais vous détailler. Je vais également vous donner nos positions pour ces différentes thématiques, parce que nos positions de vote sont différentes. Tout d'abord, il y a de nombreuses corrections générales pour lesquelles nous avons un positionnement favorable : c'est toute la partie de mise à jour des protections patrimoniales, il y a 60 adresses, des corrections d'emplacements réservés, les modifications d'espaces libres protégés, les ajouts d'un périmètre vert et l'harmonisation de plans et de documents graphiques. Ces corrections sont indispensables, car le PLU bioclimatique a été adopté trop vite. Il faut absolument que ces imprécisions soient corrigées.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Ensuite, un second point concerne le BRS. C'est un peu technique, je suis désolée. Le PLU impose normalement 30 % de logements en BRS pour tout projet de plus de 500 m<sup>2</sup>. Il se trouve que la Cité internationale universitaire ne peut être soumise à cette obligation, car le BRS repose sur un démembrement foncier impossible sur le domaine public, qui est inaliénable. La ville reconnaît ici que certaines règles ont été appliquées mécaniquement sans tenir compte des contraintes juridiques les plus élémentaires. Nous avions d'ailleurs alerté la municipalité à ce propos, et je suis bien placée pour le savoir puisqu'au-delà de mes interventions en conseil de Paris, comme je n'avais pas eu de réponse satisfaisante, j'avais fait une question écrite, très technique, à la Maire de Paris en lui soulignant que le démembrement du BRS ne pouvait pas être appliqué partout, notamment c'est le cas. De lui dire également que cela posait un vrai sujet sur l'atteinte à la propriété. Parce que lorsque vous obligez quelqu'un à faire du BRS, même si imaginer, un propriétaire privé avait la volonté de faire 30 % de logements sociaux sur son bien, il sera quand même obligé de vendre, puisque le démembrement oblige le propriétaire à ne plus être propriétaire de ces 30 %. Donc même s'il dit « Je vous fais du logement social », vous lui prenez la propriété. J'avais vraiment appuyé sur ce point technique. Il m'avait été répondu de façon assez laconique « Les notaires savent faire. » Aujourd'hui, je constate que vous modifiez le PLU pour ces raisons-là. Je trouve vraiment dommage de ne pas avoir saisi l'occasion de répondre et de regarder au moment de l'enquête publique ce sujet que j'avais souligné.

Ensuite, cela ne concerne pas le 12<sup>ème</sup> arrondissement, mais cela nous est soumis au vote : il y a la ZAC Python-Duvernois. Par contre, nous sommes contre. L'OAP impose un bâtiment écran pour protéger le quartier du bruit, mais le PLU interdit la hauteur nécessaire pour le construire. La ville doit donc réécrire sa propre règle pour le rendre compatible. Là encore, c'est à vous d'essayer de gérer ces incohérences.

Enfin, il y a la parcelle avec emplacements réservés aux logements. Nous sommes contre. Lorsqu'un propriétaire exerce son droit de délaissement et que la ville refuse d'acheter le terrain, la réserve devient inopposable, mais reste inscrite au PLU. On vous l'a dit à plusieurs reprises. Cela veut dire que la ville laisse volontairement des pastilles qui n'ont plus de valeur juridique, mais qui continuent de peser sur les biens des immeubles. Pour nous, quand la ville a décidé de son droit de délaissement, il faut dépastiller les immeubles. Or, ce n'est pas le cas. Là encore, pour ces raisons, nous allons nous y opposer.

Vous avez bien compris que sur les 4 thèmes, il y en a 2 pour lesquels on vote pour et 2 pour lesquels on vote contre. Dans cette situation où on ne peut pas faire de vote disjoint, cela fait de l'abstention.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Effectivement, vous pourrez le répéter en conseil de Paris, en plus sur des lieux qui ne concernent pas le 12<sup>ème</sup>. Monsieur Seingier?»



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

« Je vais être plus rapide : nous allons aussi nous abstenir, par cohérence au fait que nous étions contre ce système de révision simplifiée et du fait que ce document nous confirme, dans ce que nous avions annoncé lors du précédent vote, notamment le fait que ce sont vraiment des blocages particuliers qui font que l'on décide finalement de revenir sur la règle générale. Or, le PLU avait été présenté comme une forme de constitution de l'urbanisme, etc. On voit bien qu'il y a une incohérence à faire ces modifications simplifiées. Nous allons donc nous abstenir. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Monsieur Rouveau, je vous redonne la parole si vous voulez. »

M. Nicolas Rouveau, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« Oui, très rapidement. Je voudrais rappeler que le PLU a suivi toutes les étapes juridiques dans sa révision, l'année dernière. Pendant plus de 4 ans, on a parlé de la révision du PLU. Quand on entend aujourd'hui qu'il a été adopté dans la précipitation, on peut se dire quand même qu'on n'a peut-être pas suivi toutes les mêmes étapes autour de cette table et que tout le monde n'a peut-être pas suivi autant que nous l'évolution de cette révision.

Madame la Maire, vous l'avez dit, la plupart des adresses qu'a citées Madame Montandon ne sont pas dans le 12<sup>ème</sup>. Vous ferez vos commentaires en conseil de Paris. En tout cas, sur les adresses du 12<sup>ème</sup>, il n'y a pas de modifications, comme je l'avais précisé. Sur la question du pastillage et de la volonté de la ville de faire du logement et de la mixité sociale, nous l'assumons. Si aujourd'hui, on veut diminuer le prix des loyers pour les ménages, si on veut comme Madame Slama l'a présenté juste avant pouvoir avoir un toit pour tout le monde, il faut avoir des obligations dans le PLU qui permettent de pouvoir loger tout le monde. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Rouveau. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 19 dont : 4 pouvoirs	
Pour : 19	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
<p>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.</p>	

(DELIB 12-2025-268 AVIS)

*Sortie de Mme Sandrine Charnoz (NPPV) et retour de M. Mathieu Delmestre (pouvoir de M. Jean-Luc Romero-Michel) et de Mme Maëlys Derenemesnil après le vote de la délibération DU20250201.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° SG202500036: Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP).  
(DELIB 12-2025-269 AVIS)

Délibération n° SG202500045: Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur.

(DELIB 12-2025-270 AVIS)

Délibération n° SG202500047: Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur.

(DELIB 12-2025-271 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Margain, je m'adresse à vous : est-ce que vous acceptez que nous regroupons les SG 36, 45 et 47 ? Merci beaucoup. Monsieur Teisseire va les présenter.  
SG 36 : renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP). Je vois Madame Charnoz qui quitte la salle. Est-ce qu'il y a d'ailleurs d'autres personnes qui sont concernées par une proximité avec plusieurs des concessionnaires en jeu ? Non, il n'y a que Madame Charnoz.

Je continue sur la SG 45 : garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur. SG 47 : autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur.

Monsieur Christophe Teisseire, je vous laisse nous les présenter. »

**M. Christophe Teisseire, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je suis très fier de vous présenter une avancée historique pour la transition énergétique à Paris. Au terme de 5 années de travail et 27 mois de consultation, je vous propose ce soir de retenir l'offre du groupement Dalkia Eiffage RATP Solutions Ville pour le renouvellement de la concession du réseau de chaleur exploité par la CPCU. Ce point est porté par 3 délibérations : la première, la 2025 SG 36 décrit la démarche et le projet proprement dit, les deux autres 2025 SG 45 et 47 ont des portées plus juridiques et financières avec la garantie d'emprunt accordée à la SEMOP et l'autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession.

Je vous rappelle que le réseau de chaleur parisien est le premier en France avec 535 kilomètres de réseau enterré, chauffant 450 000 logements, soit près de 1 million de personnes, et relié à 16 villes



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

voisines. Le nouveau contrat de concession permettra à la ville de Paris d'engager la mutation écologique profonde de l'un des plus grands réseaux de chaleur au monde pour renforcer l'autonomie énergétique et répondre aux enjeux climatiques. L'offre proposée permettra d'atteindre 76 % d'énergie renouvelable et de récupération produite localement en 2034, en s'appuyant massivement sur la géothermie. Avec cette puissance, Paris deviendra la capitale européenne de la géothermie au même niveau que Reykjavik en Islande.

Le nouveau contrat permettra de garantir une énergie de chauffage abordable pour des centaines de milliers de Parisiens pour les 25 prochaines années. L'offre propose des tarifs compétitifs et maîtrisés dans le temps. Une baisse du tarif en 2027 à l'entrée du contrat pour 69 % des abonnés, en particulier pour le logement.

Cette offre permettra à la Ville de Paris de prendre le contrôle et de piloter les choix stratégiques du réseau de chaleur parisien. La société d'économie mixte à opération unique dite SEMOP exploitera directement les installations de production et assurera la distribution de la chaleur. La ville disposera d'un droit de véto en conseil d'administration sur tous les grands choix industriels et stratégiques de la SEMOP grâce à sa minorité de blocages et en assumera la présidence. Cinq élus, dont un de l'opposition, seront membres de la SEMOP. Il faudra bien sûr que ces élus ne siègent ni au SICTOM ni à la CPCU.

Enfin, l'ensemble du personnel des concessionnaires actuels, les salariés de la CPCU, sera repris au statut des industries électriques et gazières. En engageant la mutation écologique de l'un des plus grands réseaux de chaleur au monde, Paris fait le choix de renforcer son autonomie énergétique et fait un pas de géant dans la lutte contre le changement climatique. Verdir de manière accélérée le réseau de chaleur parisien, c'est à la fois garantir une énergie de chauffage abordable à des centaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens et répondre à l'urgence climatique. Merci de votre écoute.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci beaucoup, Monsieur Teisseire. Pour le rappel déontologique et pour que ce soit effectivement bien clair, il faut que les élus de ce conseil d'arrondissement ayant un intérêt, que ce soit au titre de leur mandat ou au titre personnel vis-à-vis de la CPCU, de Dalkia, Eiffage, RATP, Solution Ville ou d'Engie Energie Service, sont invités à ne pas participer au vote ni à prendre part aux échanges concernant les délibérations. Le SITCOM n'est pas indiqué dans les institutions. Vous pouvez donc rester, Madame Montandon. Mais je préfèrerais effectivement vous donner l'ensemble des acteurs concernés. Monsieur Margain?»

M. Christophe Teisseire, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

«Excusez-moi, j'ai simplement dit que vous ne pourriez pas siéger à la SEMOP, au SICTOM et à la CPCU. Si vous êtes sur le SICTOM ou la CPCU, vous ne pourrez pas siéger à la SEMOP.»



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Teisseire, pour ces précisions. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Sur ces trois délibérations, le groupe votera contre pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la première étant la précipitation dans laquelle après 5 ans de débat, vous avez fait une conférence de presse, vous avez squeezé la CAO. On a le dossier qui est consultable depuis hier en Mairie. Nous sommes amenés ce soir à voter pour l'accord. On a quand même une suspicion sur le process. Deuxièmement, on a également une suspicion extrêmement grande sur la capacité d'atteindre les objectifs. Je rappelle que la principale source énergétique d'énergies renouvelables se fait sur les déchets. Or, selon ce que l'on a dans le rapport perdu, on a l'exclusivité sur l'achat des déchets pour leur conversion en énergie. Or, on s'aperçoit avec un objectif très louable que l'augmentation des capacités de distribution du réseau d'eau et l'augmentation du nombre de clients font appel à une très forte augmentation, à un très fort besoin d'énergie renouvelable. On se pose vraiment la question sur comment allez-vous rendre cet approvisionnement possible. On a également dans ce rapport des choses qui nous ont surpris. Pour le coup, est-ce que c'est un changement ? Est-ce que c'est quelque chose que vous écrivez sans vraiment y croire, mais vous pouvez avoir une possibilité de récupérer la ventilation du métro et des bouches qui produisent des chaleurs. Or, durant deux mandatures, la droite parisienne avait émis des vœux sur la possibilité de récupérer la chaleur venant du métro parisien. Ceci avait toujours été refusé parce que soi-disant, vos expérimentations n'avaient pas été concluantes sur ce sujet. On se demande pourquoi ces opérations qui n'étaient pas concluantes le deviennent. »

On a également un problème sur le financement, un besoin en financement de 4 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros à titre d'investissement et 682 millions euros de droits d'entrée. Là aussi, on a un recours à l'autofinancement en fonds propres et on se demande quelle est la part de la ville sur cette possibilité.

On a également des interrogations qui ne sont pas précisées dans le rapport sur le tarif, puisque vous faites un tarif qui est certes très intéressant pour les consommateurs, je crois qu'il ressort à presque 131 euros du kilowatt/heure. Mais là-dessus, nous n'avons aucune indication sur l'indexation et notamment sur les indexations pour les bâtiments de logements. Or, c'est là bien évidemment que va se faire un gros développement du marché.

Voilà un peu les interrogations que nous avons. D'autre part, nous avons des interrogations également sur le traitement du personnel qui va être dans le cadre de cet accord, d'après ce que nous avons compris, transféré puisque la structure SEMOP va reprendre les effectifs. On a bien évidemment des inquiétudes assez fortes sur la place de la ville dans la gouvernance puisque jusqu'à maintenant, elle n'a pas fait preuve d'une très grande solidité dans sa gestion.

Pour toutes ces raisons, nous serons appelés à voter contre. Je vous remercie. »



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Margain. Monsieur Teisseire pour vous répondre. »

M. Christophe Teisseire, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« Je vais m'inscrire en faux sur tous vos points. Sur la précipitation, quand même, la consultation a été lancée en 2023, 9 délibérations du conseil de Paris depuis 2021, ce n'est tout de même pas rien. Je ne vois pas où est la précipitation. Sur les capacités, on va avoir une nouvelle centrale de production de vapeur mise en service en 2031, alimentée par des combustibles solides de récupération et de bois déchet. Ce sont tout de même des déchets qui ne sont pas récupérés par le SICTOM, parce qu'ils ne peuvent pas les utiliser. On trouve donc une nouvelle voie, sinon ce sont des déchets qui se retrouvent enfouis, avec 2 à 3 fois moins de GES que s'ils étaient enfouis. Ce n'est pas rien.

Concernant la RATP, c'est ce qu'amène l'expertise RATP ville, a priori, sur la récupération de la chaleur du métro. Dans le groupement, c'est ce qu'amène la RATP : cette expertise de pouvoir faire utiliser cette chaleur.

Concernant les tarifs, j'ignore si j'ai le droit de vous les transmettre. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, je pense que l'on va s'arrêter sur ces réponses, effectivement. »

M. Christophe Teisseire, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« Concernant le traitement du personnel, ce n'est pas anodin. Les agents salariés de la CPCE seront repris au statut des industries électriques et gazières, qui est un statut plutôt intéressant. Il n'y a donc pas de craintes à avoir pour eux. C'est également le cas pour les futurs. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Teisseire. Si j'ai bien compris, effectivement on sait parfois changer d'avis, on vous écoute. Techniquement, la RATP a conçu un autre modèle pour prendre leur chaleur des stations et les acheminer dans un réseau global. D'après ce que j'ai compris, ce n'était certainement pas possible avant et ce sera une nouveauté technique, une prouesse technique. Il faut savoir également que nous avançons avec ces prouesses. »

Je mets aux voix ces délibérations. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable aux projets de délibération du Conseil de Paris visés en objet, d'approuver les projets de délibération et met aux voix ces propositions.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 27 dont : 5 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 04
Abstentions : 00	NPPV : 001
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DAC20250405: Convention **d'Occupation du Domaine Public avec l'Association de "Recherche et Tradition de l'Acteur (ARTA) Cartoucherie"** - Route du Champ de Manœuvre dans le bois de Vincennes, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.  
(DELIB 12-2025-272 AVIS)

Délibération n° DAC20250430: **Convention d'occupation du domaine public avec l'Union Bouddhiste de France et bail emphytéotique administratif avec l'association "Kagyu Dzong dans l'enclos bouddhique" du bois de Vincennes, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.**  
(DELIB 12-2025-273 AVIS)

Délibération n° DAE20250233: Subventions (291 000 euros) à deux structures **d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**.  
(DELIB 12-2025-274 AVIS)

Délibération n° DAJ20250037: Subvention et avenant n° 3 (305 337 euros) à la convention **pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en Mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats**.  
(DELIB 12-2025-275 AVIS)

Délibération n° DASCO2025142: **Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2024 (75 035,91 euros)** du fonds commun départemental des services d'hébergement.  
(DELIB 12-2025-276 AVIS)

Délibération n° DASCO2025143: Collèges publics en cité scolaire - **Subventions d'équilibre** (157 229 euros) au titre des services de restauration pour 2026.  
(DELIB 12-2025-277 AVIS)

Délibération n° DEVE20250074: Subvention d'un montant de 5 200 000 euros (fonctionnement) et 200 000 euros (investissement) à la régie personnalisée de l'École Du Breuil pour l'exercice 2026.  
(DELIB 12-2025-278 AVIS)

Délibération n° DEVE20250114: Subvention fonctionnement (300 000 euros) au bénéfice de **la régie personnalisée École Du Breuil au titre de l'année** 2026, en vue du renforcement de l'offre de formation dans le **domaine de l'agriculture**.  
(DELIB 12-2025-279 AVIS)

Délibération n° DFA20250074: Résiliation de la convention d'occupation du domaine public - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du "Chalet du lac de Saint-Mandé" (Bois de Vincennes, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris).  
(DELIB 12-2025-280 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° DGCP20250011: Convention de coopération entre la Ville de Paris et la commune de Vincennes.  
(DELIB 12-2025-281 AVIS)

Délibération n° DGCP20250018: Convention de **coopération pour l'amélioration de la gestion** du boulevard de la Guyane avec la commune de Saint-Mandé et l'EPT Paris Est Marne et Bois.  
(DELIB 12-2025-282 AVIS)

Délibération n° DJS20250110: Convention de mise à disposition des stades Léo Lagrange, et Léon Bonvoisin situés route de la Pyramide Bois de Vincennes à Paris 12e entre la Ville de Paris et la ville de Vincennes.  
(DELIB 12-2025-283 AVIS)

Délibération n° DJS20250159: **Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026.**  
(DELIB 12-2025-284 AVIS)

Délibération n° DJS20250160: **Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026.**  
(DELIB 12-2025-285 AVIS)

Délibération n° DSP20250093: Subventions (107 280 euros) et conventions avec trois organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif **Paris Med' dans les 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris.**  
(DELIB 12-2025-286 AVIS)

Délibération n° DU20250233: Régularisation foncière - Constatation de propriété **d'anciennes** fortifications du Fort Neuf de Vincennes dans le 12e arrondissement de Paris.  
(DELIB 12-2025-287 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Nous sommes désormais arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'inscription. Je vais mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour, mais n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable aux projets de délibération du Conseil de Paris visés en objet, d'approuver les projets de délibération et met aux voix ces propositions.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 27 dont : 5 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

*Retour de Mme Sandrine Charnoz et Mme Isabelle Rocca après le vote de la délibération DU20250233.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° V122025017 : Vœu de la majorité municipale relatif à la responsabilité de l'État dans la prise en charge de l'hébergement d'urgence à Paris présenté par Éléonore Slama et les élu.e.s du groupe Le 12e en commun, socialistes et citoyen.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous arrivons à l'examen du vœu de la majorité municipale relatif à la responsabilité de l'État dans la prise en charge de l'hébergement d'urgence à Paris présenté par Éléonore Slama et les élu.e.s du groupe Le 12e en commun, socialistes et citoyen. Madame Slama pour nous le présenter. »

Mme Éléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, je vous présente ce soir un vœu qui n'a rien d'une posture, mais tout d'une nécessité absolue. Un vœu qui, au regard des positons affichées par les uns et les autres ces dernières semaines, ne doit recueillir que l'unanimité de notre assemblée. Ce vœu s'adresse d'abord aux 3 500 personnes, dont de nombreux enfants, qui dorment encore dans les rues de Paris, parmi lesquelles 390 personnes dans notre 12<sup>ème</sup> arrondissement, selon les chiffres de la dernière nuit de la solidarité, dont 143 dans le seul Bois de Vincennes.

Ces personnes méritent des politiques publiques à la hauteur, des moyens réels, de la dignité, autre chose qu'une story Instagram. Oui, loin des mensonges, des instrumentalisations, des outrances et des mises en scène sur les réseaux sociaux, rappelons une vérité simple : si 3 500 personnes dehors à Paris, c'est parce que l'État n'assume plus, n'assume pas sa responsabilité en matière d'hébergement d'urgence. C'est lui, rappelons-le, qui en a la compétence. Si des enfants dorment dans la rue, ce n'est pas parce que la Mairie choisit de les y laisser, comme certains osent le prétendre avec un cynisme révoltant, c'est parce que le gouvernement a choisi de détourner le regard et de se défausser de ses obligations. Le choix du renoncement, le choix de l'indifférence. Face à cette démission de l'État, la ville pallie autant qu'elle le peut. Oui, avec nos moyens limités, nous colmatons les brèches d'un système qui se délite. Plus de 700 places supplémentaires créées ces 3 dernières années par la ville. Notre arrondissement mène une politique extrêmement volontariste en accueillant des personnes dans des lieux intercalaires ou des gymnases. Je pense à l'école Netter bien sûr, à la Halte Humanitaire boulevard Diderot et à tant d'autres initiatives que nous avons menées.

Grâce à notre action déterminée dans le 12<sup>ème</sup>, nous avons également créé du logement abordable pour toutes et tous, notamment des pensions de famille et des résidences sociales rue d'Aligre, rue de Prague, rue Crozatier, rue Paul Crampel, boulevard Poniatowski ou encore dans l'ancien lycée Théophile Gautier. Les associations, de leur côté, déploient des trésors d'ingéniosité pour inventer des solutions citoyennes et solidaires pendant que la loi Kasbarian, portée par ce même gouvernement qui se décharge de ses responsabilités, criminalise précisément ces gestes de solidarité.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

L'hiver est là, les températures chutent et avec elles, l'espérance de vie de ceux qui n'ont d'autre toit que le ciel. À Paris, en moins d'une semaine, une femme et deux hommes sans-abri ont été retrouvés morts. Il n'est plus acceptable, vous m'entendez, il n'est plus acceptable que l'État relègue cette responsabilité aux villes et aux arrondissements sans leur donner les moyens suffisants. Rappelons-le avec force : l'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'État, notamment vers le dispositif 115 et les obligations qui lui sont attachées. Cette question ne peut plus être traitée uniquement à l'échelle parisienne. La concentration excessive de dispositifs dans la capitale crée une pression disproportionnée sur nos services sociaux et nos arrondissements, alors que la demande relève d'un phénomène régional, national, structurel. La métropolisation du sujet est aujourd'hui indispensable pour garantir une répartition équitable de l'accueil sur l'ensemble du territoire francilien, au lieu de laisser Paris assumer seule une charge qui dépasse largement ses compétences et ses capacités.

C'est pourquoi nous demandons que l'État assume pleinement sa responsabilité et mette en œuvre dès maintenant un plan national renforcé et immédiat. Nous demandons qu'il cesse définitivement de reporter sur Paris et ses arrondissements une mission qui relève de lui. Ce plan doit prévoir aussi une augmentation massive des capacités d'hébergement dès cet hiver et est réparti encore une fois équitablement sur l'ensemble du territoire francilien, pas seulement dans Paris intramuros. Nous demandons également la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation publique transparente, avec des indicateurs quotidiens et territorialisés. Enfin bien sûr, nous demandons la garantie que les collectivités locales ne soient plus laissées seules à ouvrir, financer ou gérer des lieux d'urgence sans le soutien financier, logistique et règlementaire de l'État.

Chers collègues, la dignité des personnes privées de domicile n'est pas négociable. La sécurité sanitaire collective n'est pas négociable. La cohésion sociale de notre République n'est pas négociable. Ces valeurs exigent une réponse coordonnée, volontariste, urgente et non une gestion au jour le jour, fragmentée, dépendante du bon vouloir local. Et encore moins, soyons clairs, une story Instagram.

C'est dans cet esprit de responsabilité, d'humanité, de justice que je vous invite à voter ce vœu à l'unanimité. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci beaucoup, Madame Slama. Est-ce qu'il y a des explications de vote? Madame Montandon?»

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

«Madame la Maire, mes chers collègues, il y a beaucoup de souffrance humaine, des situations dramatiques et nous savons à quel point le sujet de l'hébergement d'urgence et des situations dans la rue sont complexes à traiter. Cela fait 25 ans que vous êtes au pouvoir à Paris et vous rejetez toute la responsabilité du manque de places d'hébergement d'urgence sur l'État, toute. Quand on lit votre vœu, nous avons l'impression que l'État ne fait rien du tout, Madame Slama. Qu'il n'en fasse pas assez, je vous rejoins, c'est une réalité. Mais rien, c'est vraiment osé.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Cela dit, vous allez me dire, vous avez fait quelques progrès parce que le dernier vœu que vous avez posé en l'état, à peu près le même sujet, sur l'hébergement d'urgence, vous aviez flagellé l'État encore plus, jusqu'à je me souviens laisser penser que le Préfet laissait mourir des enfants. Vous vous souvenez à quel point il y avait eu une altercation très forte avec mon collègue Franck Margain, qui avait fait l'explication de vote, parce que c'était très limite.

Ce qui est constant chez vous, c'est que vous ne doutez jamais que votre position politique aussi bien au niveau national que local, je parle du parti socialiste et de la gauche en général, que local ici, peut avoir des conséquences. En se proclamant ville refuge, la ville a multiplié les effets d'annonce sans mettre en place les capacités d'accueil adaptées. Cette fausse promesse encourage un flux désordonné de nouveaux arrivants, qui conduit à la saturation des hébergements, à l'implantation de campements sauvages, à laisser les migrants aux mains des dealers et des réseaux de prostitution, ou encore à une délinquance de survie dont les Parisiens deviennent aussi les victimes par ricochet.

Notre groupe avait proposé à l'exécutif d'arrêter de prôner Paris comme terre d'asile. Nous avons aussi fait des propositions en conseil de Paris, je ne vais pas toutes les énumérer. Je prendrai peut-être la dernière, qui date d'un an à peine, où nous avions déjà demandé d'investir les hôtels économiques, ceux en milieu de gamme, pour les réhabiliter en résidences hôtel à vocation sociale. Nous avions en effet porté ce vœu afin que vous vous rapprochiez de la préfecture pour étudier les possibilités de créer des partenariats avec justement des filières privées ou institutionnelles qui ont ce type de produit, dans le but d'examiner les sites susceptibles d'être transformés ou réhabilités pour en faire des résidences d'hôtel à vocation sociale. Ce vœu, vous l'avez refusé, comme bien d'autres. Vous préférez en effet les grands discours qui fustigent l'État de façon inconditionnelle. Lorsque vous ferez des vœux plus équilibrés, cela vous est arrivé au conseil de Paris, dans ces cas-là, nous avons toujours voté favorablement. Mais lorsqu'il s'agit simplement d'une tribune à charge, nous voterons contre.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci, Madame Montandon. Sachez que dans le 12<sup>ème</sup>, aucun lieu qui pourrait justement permettre de l'hébergement n'est laissé vide, même sur des structures privées. Je veux saluer aussi les Petits frères des pauvres qui sont venus nous présenter leur projet de réhabilitation et qui ont de ce fait, en attendant les travaux, fait un partenariat avec Emmaüs. Nous mettons à l'abri plusieurs femmes et enfants encore dans leur établissement et je les en remercie. Monsieur Seingier, une explication de vote?»

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

«Exactement. Encore une fois, avec ma collègue, nous nous sentons un peu instrumentalisés par des formes d'éditos. Restons sur nos compétences. Je me sens instrumentalisé par ces petites guéguerres de qui fait mieux que qui. C'est un sujet important, j'en conviens. Mais cela ne mérite pas un vœu en Conseil d'arrondissement. C'est un édito Politique que vous faites et non une décision qui pourrait relever des compétences du Conseil d'arrondissement. Nous allons nous abstenir.»



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Seingier. Mais quand même, qui fait mieux ? Le 12<sup>ème</sup> arrondissement a produit le plus de places d'hébergement sous cette mandature. Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? »

Considérant que, des familles avec des enfants dorment chaque soir dans les rues du 12e arrondissement comme de tout Paris par manque d'hébergements d'urgence, alors que le 115 est saturé ;

Considérant que la 8<sup>e</sup> édition de la Nuit de la Solidarité, organisée dans la nuit du 23 au 24 janvier 2025 à Paris, a permis de recenser 490 personnes sans solution d'hébergement dans le 12e dont 143 personnes dans le bois de Vincennes, et 3 507 personnes sur l'ensemble de Paris intramuros sans solution d'hébergement, dont une large majorité en situation de rue, signe que la crise demeure profonde et que l'hébergement d'urgence reste largement insuffisant ;

Considérant que face à l'intensification des situations de détresse sur notre territoire et de l'obligation faite de pallier les carences de l'État, le 12e arrondissement mène une politique extrêmement volontariste pour accueillir dès que cela est possible des personnes sans solutions d'hébergements dans des lieux intercalaires ou dans des gymnases ;

Considérant la politique volontariste du 12e pour créer du logement abordable pour toutes et tous dans l'arrondissement et à fortiori des pensions de famille et résidences sociales ;

Considérant que l'entrée en période hivernale et climatique, avec des températures basses, un risque accru pour la santé des personnes sans-abri et des publics vulnérables, impose que les dispositifs d'hébergement d'urgence soient renforcés immédiatement, et qu'il ne soit plus acceptable que l'État relègue cette responsabilité aux villes et aux arrondissements, sans moyens suffisants ;

Considérant que l'hébergement d'urgence, l'accueil et l'accompagnement des personnes sans solution relèvent en premier lieu de la compétence de l'État, notamment via le dispositif 115 et les obligations qui lui sont attachées, et que la capacité de réponse doit être anticipée, planifiée et financée à l'échelle nationale ;

Considérant que laisser aux collectivités locales le soin de gérer l'urgence, sans support, sans orientation claire et sans moyens supplémentaires de l'État, équivaut à reporter sur les arrondissements et la Ville de Paris une mission qui incombe à l'État, ce qui fragilise les territoires déjà en tension et entraîne des inégalités territoriales d'accès à l'abri ;

Considérant que la question de l'hébergement d'urgence ne peut plus être traitée uniquement à l'échelle parisienne, tant la concentration des dispositifs dans la capitale crée une pression disproportionnée sur ses services sociaux et sur ses arrondissements, alors même que la demande relève d'un phénomène régional, national et structurel ;



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Considérant que la métropolisation du sujet est indispensable, afin de garantir une répartition équitable de l'accueil des personnes sans abri ou exilées sur l'ensemble du territoire francilien, au lieu de laisser Paris assumer seule une charge qui dépasse largement ses compétences ;  
Considérant que l'absence d'un pilotage coordonné à l'échelle de la Métropole du Grand Paris entretient des disparités criantes entre communes, favorisant des situations de saturation à Paris et des zones quasi dépourvues de dispositifs ailleurs ;

Considérant que la dignité des personnes privées de domicile, la sécurité sanitaire collective et la cohésion sociale exigent une réponse coordonnée, volontariste et urgente, et non une gestion au jour le jour, fragmentée et dépendante du bon vouloir local.

**Sur proposition d'Eléonore Slama et des élu.e.s du groupe Le 12e en commun, socialistes et citoyen, le conseil d'arrondissement du 12e demande :**

- **Que l'État Français assume pleinement sa responsabilité en matière d'hébergement d'urgence à Paris, en mettant en œuvre dès maintenant un plan national renforcé et immédiat d'ouverture de places adaptées, notamment pour les familles, les jeunes isolés, les personnes migrantes ou en situation de précarité extrême, et qu'il cesse de reporter sur la Ville de Paris et ses arrondissements une mission qui relève de lui ;**
- **que ce plan prévoit :**
- **une augmentation immédiate des capacités d'hébergement d'urgence, dès cet hiver,** avec des lieux ouverts 24 h/24, adaptés aux besoins spécifiques (familles, mineurs, personnes migrantes) et répartis équitablement sur tout le territoire francilien ;
- **un dispositif de suivi et d'évaluation public,** avec des indicateurs quotidiens et territorialisés (nombre de demandes non satisfaites, nombre de places disponibles, taux d'occupation, durée moyenne de prise en charge) permettant aux collectivités et aux associations de mesurer l'efficacité réelle de l'action de l'Etat ;
- **la garantie que les collectivités locales ne soient plus laissées seules à ouvrir, financer ou gérer des lieux d'urgence sans le soutien financier, logistique et règlementaire de l'Etat,** et que tout site orchestré par une Mairie soit intégré à un schéma régional d'accueil piloté par l'Etat, en partenariat avec les associations et la Ville de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 28 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 04
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

(DELIB 12-2025-288 AVIS)

Délibération n° V122025018 : Vœu de la majorité municipale relatif à la fermeture de deux magasins Leroy Merlin à Paris présenté par les élu·es du Groupe communiste et citoyen.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Nous examinons désormais le vœu de la majorité municipale relatif à la fermeture de deux magasins Leroy Merlin à Paris présenté par les élu·es du Groupe communiste et citoyen. Madame Atlan-Tapiero et Monsieur Bouigue, vous êtes inscrits sur ce vœu. Je vais laisser Madame Comushian nous le présenter.»

Mme Anouchka Comushian, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteuse :

«Notre majorité présente aujourd'hui un vœu relatif à cette fermeture annoncée de deux magasins Leroy Merlin, dont celui de Daumesnil ici, dans notre arrondissement. Cette fermeture a été publiquement justifiée par un changement de stratégie commerciale au bénéfice de l'ouverture d'une vingtaine de petites boutiques spécialisées à Paris. Elle entraînera la suppression de près de 280 postes sur les 2 magasins. Les syndicats nous ont alertés, puisque cette annonce a été brutale et que les salariés touchés par ces suppressions de postes sont toujours dans l'incertitude quant à leur devenir. Nous rappelons que l'association Mulliez, propriétaire de l'enseigne, a perçu depuis 2013 plus de 650 millions d'euros d'aide publique, dont près de 500 millions d'euros au titre du CICE – Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi -, conçu précisément pour préserver l'emploi.

À travers ce vœu, nous souhaitons d'une part apporter un soutien clair aux salariés touchés par ces suppressions de postes et nous appelons d'autre part la direction de Leroy Merlin à faire preuve de transparence et à tout faire pour garantir la préservation de l'emploi et des conditions de travail, notamment au regard des nombreuses aides publiques qu'a touchées le groupe.

Comme évoqué dans le vœu, la Mairie, à travers les actions conjointes de Madame la Maire et de Monsieur le premier Adjoint en particulier, ont engagé un dialogue avec la direction du magasin, comme la Mairie l'a fait précédemment, depuis l'installation du magasin avenue Daumesnil. Je précise que nous allons supprimer un considérant : celui indiquant la suppression annoncée de 600 postes au siège des magasins Leroy Merlin, puisque cette information n'a pas été confirmée publiquement. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci beaucoup, Madame Comushian. Madame Atlan-Tapiero?»

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

«Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Madame Comushian, de la lecture de ce vœu. Néanmoins, à chaque fois qu'un vœu de ce type arrive, je me pose toujours des questions de savoir quelle est réellement votre vision de l'économie d'entreprise. En effet, vous attaquez Leroy Merlin sur un certain nombre de subventions, de crédits d'impôt qu'ils auraient reçus. Leroy Merlin est ce



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

que l'on pourrait appeler une « entreprise exemplaire » créée par une famille en 1924. Elle a été rachetée en 1981 par le groupe Mulliez, que vous appelez une association. Je dois quand même vous rappeler que 16 % de l'actionnariat dans cette entreprise appartient aux salariés, mais vous ne semblez pas vous y intéresser. Vous signalez effectivement qu'ils vont fermer deux magasins, un dans le 19<sup>ème</sup> à Rosa Parks. Des questions se posent au-delà de la rentabilité, puisque c'est un secteur qui pose des problèmes de sécurité puisque d'autres entreprises le quittent. Avenue Daumesnil, les problématiques sont différentes. En effet, quand ils se sont installés, il faut concevoir qu'une entreprise quelle qu'elle soit ne peut pas vivre si elle est déficitaire en permanence. Tout le monde n'a pas la chance d'être la Ville de Paris et d'avoir des contribuables qui subviennent à l'impôt. Elle ne peut pas continuer à être déficitaire si elle veut faire progresser ses salariés, que ce soit en termes de formation, de niveau de salaire. Elle ne peut plus investir, elle ne peut plus innover. Il est certain que c'est dramatique pour les employés qui peuvent se retrouver du jour au lendemain sans emploi. Je pense que Leroy Merlin est un groupe suffisamment aguerri et bardé de juristes pour pouvoir faire les choses dans les règles de l'art et également utiliser la concertation. Mais vraiment, quand vous déposez ce type de vœu, je me dis quand même que vous avez une vision de l'économie d'entreprise qui pour arriver à faire faillite, un Kolkhoze, je trouve cela hallucinant.

Cette entreprise fait ses choix, ses choix budgétaires, ses choix de construction et d'avenir. Que vous accompagniez les salariés par solidarité, nous le ferons aussi, bien évidemment. Mais je vois assez difficilement comment vous allez faire flétrir une entreprise dont le loyer est quand même excessivement cher à cet endroit et où la fréquentation n'est pas au rendez-vous. Je dois quand même vous le dire. Les vols sont assez massifs. Cela fait quand même beaucoup.

En conséquence, nous voterons hélas contre votre vœu en réaffirmant notre soutien aux salariés qui sont en difficulté. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Richard Bouigue ? »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Quelques éléments d'abord pour vous dire qu'en 2014, 7 Mairies, 7 municipalités avaient facilité la venue de Leroy Merlin et que nous avions largement travaillé avec les services de la direction de l'urbanisme et avec CBRE à l'époque, qui est le propriétaire des lieux, pour que Leroy Merlin puisse venir. Ceux qui étaient à l'inauguration s'en souviennent, il est rare que les entreprises capitalistes soutiennent et revendentiquent le fait d'avoir été accompagnés et aidés par les Mairies d'arrondissement. Ceci avait été le cas ce soir-là. Comme quoi, nous n'avons rien contre Leroy Merlin, nous avons même tout fait pour que le groupe puisse venir dans le 12<sup>ème</sup> et soit une locomotive pour le commerce qui en avait besoin à cet endroit de l'arrondissement.

Sur ce qui a été dit, je voudrais d'abord rappeler l'action de la Mairie du 12<sup>ème</sup>. Puisque dès que nous avons eu cette information, nous avons engagé d'une part une demande de rencontre avec les syndicats de l'entreprise, d'autre part une rencontre avec la direction de l'entreprise et



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

troisièmement, avec le bailleur pour savoir comment il envisageait la suite. Ce sont des informations que je donne, parce qu'elles n'ont pas été données dans la presse et que beaucoup de choses ont été dites dans la presse, mais étaient souvent lacunaires. Nous avons plutôt cherché non pas à communiquer, mais à aller chercher la bonne information auprès des bonnes personnes. Cela nous semblait être le plus important. Cette semaine, nous avons un premier rendez-vous avec les responsables. Il est intéressant d'avoir ce vœu, qui va venir dire un peu quelle est l'ambiance générale dans laquelle nous nous trouvons.

Nous n'avons donc rien contre Leroy Merlin, nous sommes aujourd'hui soucieux de l'avenir des personnels en priorité, ce que rappelait Madame Comushian dans ce vœu. Nous sommes attentifs, nous souhaitons voir s'il y a des formations, des reclassements au sein du groupe ou ailleurs. C'est en général ce que l'on fait quand il y a une fermeture dans tous les établissements du 12<sup>ème</sup> arrondissement, cela me semble normal.

Il est normal aussi de rappeler que l'entreprise a des responsabilités vis-à-vis de ses salariés et une responsabilité sociale plus grave et plus grande, qui est celle qui notamment, se justifie à travers les subventions et aides publiques qu'elle a pu recevoir. La collectivité l'a aidée à un moment donné. Quand il y a une difficulté, il est normal qu'il y ait du rendu à la collectivité et qu'il puisse y avoir aussi cette prise en compte.

Troisièmement, il y a bien évidemment pour nous la question de l'avenir, puisque ce local, à partir d'octobre 2026, devrait être vite. Il est important qu'à la fois dans le dialogue social et dans le dialogue avec les partenaires, dont nous pensons que la ville et la Mairie du 12<sup>ème</sup> en est un, nous l'avons été pour la venue, nous le serons pour la sortie et même pour le prochain locataire, s'il le veut bien. Voilà où nous en sommes dans ce que nous avons fait et avec les intentions qui sont organisées, aujourd'hui. Oui, il y a de la part du groupe un changement de stratégie. C'est son choix, mais le changement de stratégie, ce n'est pas neutre et cela impacte des gens, des emplois, un quartier. Il est normal qu'une Mairie d'arrondissement s'en préoccupe. Si nous ne l'avions pas fait à travers ce vœu, nous aurions raté je pense ce qui est de notre responsabilité en tant que Mairie d'arrondissement.

Je pense que ce vœu se justifie, qu'il appuie une démarche que nous avons eue avec l'ensemble des parties depuis le départ, avec l'équipe municipale et principalement avec la Maire. Il va falloir que l'on travaille sur cette suite, je pense que c'est complètement le rôle de la ville. Je vous rassure, Madame Atlantapiero : nos connaissances de l'économie d'entreprise ne se sont pas arrêtées aux expériences du Kolkhoze ni à celles du Sovkhoze : nous sommes certes socialistes, mais nous avons tout de même grandi et aujourd'hui, nous savons exactement vers quoi nous allons et de quoi nous parlons. Merci beaucoup.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci, Monsieur Bouigue. Rappelons que l'on a un club des entreprises particulièrement dynamique. Merci d'avoir rappelé les liens qui sont ceux de la Mairie et de Leroy Merlin depuis 2014. Nous avons effectivement un rendez-vous programmé, mais ce ne sera pas le premier du mandat, je vous rassure. On ne vous a pas attendus pour aller les voir plusieurs fois et continuer un partenariat qui était aussi extrêmement riche, bien au-delà de leur activité commerciale.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

J'ai des explications de vote. Monsieur Rouveau?»

M. Nicolas Rouveau, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Merci au groupe communiste d'avoir proposé ce vœu sur Leroy Merlin. Merci à Richard Bouigue d'avoir reprécisé le rôle de la Mairie d'arrondissement dans tout ce processus. Je voulais juste dire que le groupe écologiste votera évidemment ce vœu, et rappeler aussi qu'il y a des choses qui nous dépassent. Vous avez parlé, Madame Atlan-Tapiero, du loyer, par exemple. Le loyer dans certains commerces est extrêmement élevé, on est tout à fait d'accord avec cela. On peut compter aussi sur nos députés à l'Assemblée Nationale pour travailler sur le sujet, puisqu'Éva Sas, la députée de la 8<sup>ème</sup> circonscription du 12<sup>ème</sup> arrondissement, travaille actuellement sur une proposition de loi sur l'encadrement des loyers commerciaux, qui va pouvoir aider un certain nombre de commerçants et notamment à Paris, notamment dans le 12<sup>ème</sup>. Je vous remercie.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote?»

Considérant l'annonce déclarée le 21 novembre 2025 par la Direction Régionale de l'enseigne, de la fermeture de deux grands magasins Leroy Merlin à Paris, celui de Rosa Parks dans le 19<sup>e</sup> et celui à Daumesnil dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, au motif d'être « structurellement déficitaire »;

Considérant la volonté du groupe, « pour équilibrer leur modèle économique », de développer une vingtaine de boutiques spécialisées à l'échelle de Paris, un concept qui implique des loyers au m<sup>2</sup> plus élevés et par conséquence des produits plus chers pour le consommateur avec un service davantage numérisé;

Considérant que l'Association famille Mulliez qui détient, entre autres, l'enseigne Leroy Merlin a reçu, depuis 2013, des aides fiscales notamment au titre du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) pour préserver l'emploi;

Considérant l'alerte des syndicats pour la pérennité des 280 emplois des deux magasins Parisiens concernés par ces fermetures;

Considérant l'attachement des Parisien·nes à l'enseigne pour son rayon bricolage, jardinage, et décorations, des services essentiels pour aménager leur intérieur et extérieur;

Considérant que la Ville de Paris demeure particulièrement attentive à la vitalité commerciale de l'avenue Daumesnil et à la préservation du linéaire de protection commerciale inscrit au PLU, essentielle au maintien des commerces de proximité et de l'artisanat à Paris;

Considérant que la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a accompagné l'implantation du Leroy Merlin sur l'avenue Daumesnil en 2015, notamment en contribuant au recrutement d'une vingtaine de salariés résidant dans l'arrondissement;



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Considérant que la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a pris attaché avec l'enseigne Leroy Merlin Daumesnil afin d'organiser trois rencontres: l'une avec la Direction, une autre avec les organisations syndicales et une dernière avec le bailleur, afin d'assurer un suivi du dossier et d'anticiper les conséquences de départ de l'enseigne.

**C'est pourquoi, en appui des démarches engagées par la** Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, et sur proposition des élus du Groupe communiste et citoyen, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris apporte son soutien aux salariés des deux magasins Leroy Merlin concernés et se mobilise afin de s'assurer de la pérennité des emplois et du maintien de bonnes conditions de travail;
- **La Ville de Paris demande à la direction responsable des deux magasins d'engager un dialogue social avec les organisations syndicales et les représentants des personnels afin d'évoquer les** sujets de préoccupation que sont les emplois, le reclassement et la formation;
- **La Ville de Paris demande à la direction de Leroy Merlin de communiquer sur l'ensemble des** nouveaux sites Leroy Merlin envisagés dans Paris en général et dans le 12<sup>e</sup> arrondissement en particulier;
- La Ville de Paris **interpelle l'État** sur le respect des engagements du groupe Leroy Merlin au regard des aides publiques dont il a bénéficié pour préserver les emplois.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 30 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-289 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° V122025020: Vœu relatif à la situation des commerces du quartier Michel-Bizot, présenté par Valérie Montandon et les élus du Groupe Changer Paris du 12e.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais au troisième et dernier vœu relatif à la situation des commerces du quartier Michel-Bizot, présenté par Valérie Montandon et les élus du Groupe Changer Paris du 12e. Madame Montandon pour nous le présenter. Monsieur Delmestre et Monsieur Bouigue pour des interventions. »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Je crois qu'il y a quelque chose sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est que les commerces de proximité participent pleinement à la vie de quartier, à leur vitalité, au maintien du lien social et à l'animation de la vie locale. Les travaux de voirie qui ont été réalisés pendant l'été avenue Michel Bizot ont profondément modifié la circulation, on avait déjà eu l'occasion d'en discuter, avec la mise en sens unique de l'avenue et la coupure de l'axe des deux tronçons distincts. Ces aménagements ont entraîné une forte baisse de la fréquentation de ce tronçon entre l'avenue Daumesnil et Wattignies. De nombreux commerces de proximité ont enregistré plus de 30 % de baisse de chiffre d'affaires, depuis. Il y a d'ailleurs une association de commerçants avenue Michel Bizot qui s'est créée récemment, afin de faire part de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent et pour faire entendre leur voix. Je vous invite réellement, Madame la Maire, à aller les rencontrer parce qu'ils sont vraiment en détresse. C'est vraiment très difficile pour eux.

Je suis convaincue que l'on peut arriver à améliorer le cadre de vie des habitants, que l'on peut aussi réduire la circulation, mais faire en sorte quand même de ne pas asphyxier totalement un quartier. Il y a ce juste milieu je pense entre le cadre de vie des habitants, entre des trottoirs plus larges, entre des aménagements, mais aussi sans complètement asphyxier nos commerces. C'est pour cela que nous avons émis ce vœu, le vœu que la Mairie du 12<sup>ème</sup> mette en œuvre sans délai des mesures correctrices. Vous l'avez déjà fait du côté de l'Hôpital Trousseau, avec d'ailleurs des rencontres avec l'association qui s'était lancée. Vous avez rencontré les gens, vous aviez fait un changement à la marge.

On vous demande d'essayer de voir avec eux quelles mesures correctrices vous pourriez prendre afin de restaurer une fréquentation compatible avec la poursuite de leurs activités. On vous donne des exemples, c'est à vous de voir, cela peut être en test, mais c'est de voir avec eux les pistes de réflexion comme la réouverture de l'angle Wattignies-Bizot qui semble vraiment leur poser un problème, l'installation d'une signalétique lisible, de voir aussi la création de places arrêt minute pour leurs livraisons, pour leur clientèle. Regardez, recevez-les, entamez le dialogue, mais je pense vraiment qu'il faut les voir avant qu'il ne soit trop tard. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame Montandon. Je vous invite vraiment à aller avenue Bizot. Pour le coup, je pense qu'il n'y a que des places de livraison, pratiquement, sur les ¾ de l'avenue. Monsieur Delmestre? »



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

M. Mathieu Delmestre, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Merci, Madame Montandon, pour ce vœu que j'ai examiné avec un réel intérêt. Toute transformation de l'espace public représente un cheminement complexe, car elle modifie profondément les habitudes des habitantes et des habitants. Elle nous impose des réflexions approfondies conciliant des objectifs multiples et des contraintes techniques et réglementaires fortes.

C'est dans ce cadre que nous avons conçu l'aménagement de l'avenue du Général Michel Bizot et notamment sur la partie entre Porte de Charenton et Porte Dorée. Depuis plusieurs années, cette avenue – qui n'est pas particulièrement large – souffre d'un trafic de transit intense, rendant l'espace convivial pour les riverains et les riveraines. Vous vous souvenez comme moi des réunions publiques dans le cadre de la démarche Sauvez votre quartier, Vallée de Fécamp, Bel Air, où les habitants nous pressaient d'agir sur cet axe. Vous aviez été d'ailleurs notamment destinataires de courriers, comme de notre côté.

En lien avec Embellir votre quartier 3 et le Plan vélo 2023-2026 de la Ville de Paris, la mission vélo a travaillé justement sur cet axe pour la peser durablement. Pas seulement pour favoriser le vélo, parce qu'il n'y a d'ailleurs pas de pistes cyclables sur toute la longueur, mais bien pour réduire le trafic de transit. C'est dans cette optique que nous avons instauré le filtre modal, dont vous parlez à l'instant, à l'angle de la rue Claude Decaen et de l'avenue Michel Bizot, pour justement permettre aux riverains d'y accéder, mais tout en décourageant le trafic de transit. Il est vrai que le nombre d'accès directs est moindre qu'auparavant, mais les différents tronçons restent pleinement accessibles, notamment la partie la plus commerçante entre la rue Claude Decaen et l'avenue Daumesnil.

C'est précisément aussi pour soutenir cette vitalité commerçante que nous avons préservé au maximum les places de stationnement et créé notamment de nombreuses places de livraison. Puisque comme vous le savez, à Paris, nous n'avons pas de places d'arrêt minute en tant que tel, mais les places de livraison, des zones d'arrêt et non de stationnement prolongé, qui permettent justement les opérations de chargement et de déchargement de marchandises ou de personnes. Évidemment, le conducteur doit rester à proximité de son véhicule pour le déplacer, si nécessaire. C'est ce qui rend aujourd'hui possible ce type de choses.

Il s'agit d'une réponse Parisienne adaptée à la demande d'arrêts minute vous avez faite. En quelques mois, ces travaux ont permis d'apaiser significativement l'avenue, un espace moins bruyant, libéré du trafic de transit, plus agréable pour toutes et tous. La période des chantiers et les ajustements d'habitude peuvent certes générer des difficultés temporaires pour les riveraines et les commerçants. Nous en sommes pleinement conscients et œuvrons activement à minimiser ces désagréments. C'est d'ailleurs pour cette raison que les travaux étaient réalisés plutôt au cours de l'été.

Venons-en à votre demande, qui implique de fait la suppression de ce filtre modal. Madame Montandon, est-ce que vous souhaitez vraiment, en supprimant ce filtre modal, que l'on ait un retour du trafic de transit, par la force des choses ? Qui était quand même très important sur



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

cet axe. Car c'est précisément le résultat que l'on obtiendrait. Tout comme vous, nous sommes profondément attachés au commerce de proximité. C'est bien pour cette raison que cette avenue ne pouvait pas demeurer seulement un simple axe de transit au sein de l'arrondissement. Souvenez-vous des échanges que l'on avait eus il y a quelques années, notamment du côté de chez Coquille avec les commerçants de Dugommier et de la rue de Charenton, justement où l'on poursuivait le même objectif. Qu'est-ce que ceci a donné, à la fin ? Je pense qu'aujourd'hui, les commerçants ne s'en plaignent pas, sur ces rues-là. Évidemment, toute évolution peut demander des adaptations et on est à disposition pour en discuter. Mais en tout cas, attention si je peux me permettre ce petit mot, de ne pas revenir en arrière. Parce que quand on revient en arrière, à un moment, on finit par ne pas avancer.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci, Monsieur Delmestre. D'ailleurs, effectivement pour en revenir à vos prises de position sur ma gestion du courrier en début de ce conseil, sachez-le, je reçois beaucoup de courriers positifs – cela fait très longtemps que ça ne m'était pas arrivé – pour me remercier sur le calme retrouvé dans ce tronçon. Je voudrais vraiment vous alerter, vous étiez d'ailleurs présente lors de l'ensemble des réunions publiques : c'était une très forte attente des familles qui habitaient le secteur. Croyez-moi, le courrier comme les interpellations, parce que j'habite un peu par-là, j'y suis très régulièrement et je vais également faire mes achats dans cette rue, les messages de remerciement sont très nombreux.

Je voudrais dire aussi une chose. Je vais recevoir les commerçants, et comme toutes les demandes que l'on me fait, d'ailleurs. Ce n'est pas dans mes habitudes de me défausser sur ces demandes de rendez-vous, bien au contraire. D'ailleurs, je les ai vues lors d'un petit déjeuner sur l'avenue Daumesnil il y a environ 3 semaines, 1 mois. Ce qui m'a vraiment profondément marquée, c'est une maman qui m'a dit « Les commerçants disent qu'ils perdent les clients des communes riveraines. » D'abord, il faudrait savoir les mesures et on ne sait qu'ils ne sont pas si nombreux que cela. Même si je vous accorde 10 % de la clientèle, je crois que je suis vraiment très généreuse et très large. Celles et ceux qui font leurs courses dans les commerces de proximité – vous connaissez notre attachement à cette vitalité – se sentent un peu méprisés, en disant « Les commerçantes et les commerçants ont plus d'intérêt pour celles et ceux qui viennent de loin et pas pour celles et ceux qui habitent à côté. » C'est aussi important. Or, je ne souhaite pas ce clivage, ce qui est vraiment le cas quand on a ce genre de discussion. Je pense qu'il faut savoir entendre tout le monde. On a pris le temps, on a expliqué. La pédagogie, c'est l'art de la répétition. Mathieu Delmestre peut vous le redire : on a suffisamment démontré dans cette mandature des endroits très commerçants où on a justement embelli et vraiment pacifié la circulation de transit pour voir que ce n'est pas la bérézina annoncée.

Le commerce souffre - je pense que Nicolas Bonnet-Oulaldj pourra vous le dire - dans tout Paris et bien au-delà. C'est pour cela que nous sommes très attachés aux commerces de proximité. Je pense que là-dessus, nous n'avons jamais failli et toujours été en soutien. Et pourtant, au début de cette mandature, je vous rappelle que nous étions à la sortie du Covid et que nous soutenions aussi les librairies indépendantes. Je remercie mon Premier Adjoint d'avoir mis à l'honneur le Prix du livre. C'était aussi pour redonner satisfaction et intérêt à ces librairies indépendantes. Nous



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

défendons et nous défendrons bec et ongles, mais n'opposons pas des modifications nécessaires sur la transformation de l'espace public et le commerce de proximité. Je vous remercie.

Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?»

Considérant que les commerces de proximité participent pleinement à la vitalité du quartier, au maintien du lien social et à l'animation de la vie locale;

Considérant que les travaux de voirie réalisés durant l'été sur l'avenue du Général Michel-Bizot ont profondément modifié la circulation, avec la mise en sens unique de l'avenue et la coupure de l'axe en deux tronçons distincts;

Considérant que ces aménagements ont entraîné une forte baisse de fréquentation du tronçon compris entre l'avenue Daumesnil et la rue de Wattignies;

Considérant que de nombreux commerces de proximité, restaurants, primeurs, bouchers, poissonniers, centres de santé, pharmacies, pressings, opticiens, drogueries, coiffeurs, se trouvent désormais en grande difficulté, certains enregistrant plus de 30 % de baisse de chiffre d'affaires;

Considérant que la fragilisation du commerce de proximité risque, à court terme, d'entraîner des fermetures, au détriment de la vitalité du quartier et de la qualité de vie des habitants;

Considérant qu'une association des commerçants de l'avenue du Général Michel Bizot est en cours de création afin de faire part de leur situation difficile et de faire entendre leur voix.

**Valérie Montandon et les élus du Groupe Changer Paris émettent le vœu que la Mairie du 12<sup>e</sup> mette en œuvre sans délai des mesures correctrices pour soutenir les commerces de l'avenue du Général Michel-Bizot et restaurer une fréquentation compatible avec la poursuite de leur activité. Ces actions pourraient inclure, par exemple, la réouverture de l'angle Wattignies / Bizot, l'installation d'une signalétique lisible et bien repérée, ainsi que la création de places « arrêt-minute ».**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 30 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 06	Contre : 24
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable. La délibération est rejetée.	

(DELIB 12-2025-290 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° Q122025011: Question orale présentée par Monsieur Franck Margain, relative au courrier portant sur le discours de Madame la Maire le 11 Novembre 2025.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais aux deux dernières questions orales. La première est la question orale présentée par Monsieur Franck Margain, relative au courrier portant sur le discours de Madame la Maire le 11 Novembre 2025. Monsieur Margain, c'est à vous. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris, rapporteur :

« Je vous remercie, Madame la Maire. J'avais indiqué dans mon courrier que je vous interpellerais publiquement en conseil d'arrondissement. Lorsque vous avez prononcé ce discours le 11 novembre, beaucoup de citoyens qui étaient là, des élus et de tous bords ont été profondément heurtés par la tonalité de votre discours. Je vous rappelle ce qui nous a bien évidemment le plus meurtris, que ces soldats de 14-18 n'étaient pas des masculinistes nationalistes. Ils étaient tout simplement des hommes qui obéissaient aux ordres. Mais c'est certainement par leur courage et hélas pour beaucoup à cause de leurs vies que notre pays est resté souverain. Nous étions là pour un hommage à nos poilus et nous avons eu le droit à un discours politique qui pourrait être repris d'ailleurs dans d'autres cénacles, sur les états-majors de cette époque de 1900. Je voudrais vous rappeler que lorsqu'on fait des analyses politiques historiques, elles ont peu leur place dans des discours où on est là pour des hommages à des gens qui nous ont beaucoup servi.

Je rappelle également dans votre discours ce qui nous a beaucoup choqués, c'est votre antidote au masculinisme nationaliste. L'écologie serait donc un antidote au masculinisme nationaliste. Or, je vous rappelle que cet antidote a quand même été également un poison, le masculinisme nationaliste, à certaines périodes de l'Histoire. Vous n'êtes pas censés ignorer le mouvement Blood and Bloden qui a été fait et créé à la suite du mouvement Völkisch en Allemagne, sous l'Allemagne nazie, où on valorisait la nature, où on faisait un discours sur la préservation des paysages, un culte du retour à la terre, un socialisme radical sur la nature où effectivement, celle-ci était censée être liée à la race arienne. Ce fut bien évidemment les lois de protection des animaux en 33, des lois de protection de la nature en 35. Tout ceci servait à renforcer un imaginaire nationaliste, à exalter la ruralité allemande, à justifier des expulsions des terres et des colonisations pour laisser les pays ariens.

Oui, Madame la Maire, l'antidote que vous avez donné a été également un poison. Nous vous demandons à l'avenir, si vous deviez reprononcer des discours, de peut-être oublier un peu ces grands débats politiques auxquels vous êtes tout à fait légitime d'amener, mais peut-être pas à amener lorsqu'on doit valoriser le sacrifice de nos poilus. Vous le savez, tout le monde y est très attaché. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Margain. Mesdames et messieurs les élus du groupe Changer Paris, à quelques jours du 25 novembre, cette question orale est d'actualité. Je n'ai pas parlé de masculinisme, Monsieur Margain, dans mon discours, mais de virilisme. Je veux d'abord redire aujourd'hui



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

combien le 11 novembre demeure pour nous toutes et tous un moment de recueillement, d'unité nationale et d'hommage sincère à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France. Jamais mes propos n'avaient pour intention de diminuer leur courage ou leur engagement, ou leur sacrifice. Je souhaite donc réaffirmer ici clairement à chacune et chacun toute ma considération pour les anciens combattants, leur famille et les associations qui portent la mémoire de nos soldats. Vous savez que mon papa étant aussi un ancien combattant, j'y suis particulièrement attachée et je vous remercie d'ailleurs, Monsieur Bouigue, parce que c'est un 11 novembre qu'il m'a remplacée pour que je puisse assister à sa remise de médaille.

Ils savent qu'ils ont mon soutien inconditionnel, et vous le savez également. J'assume toutefois pleinement le sens de mon discours. Évoquer les ressorts idéologiques, culturels et politiques qui ont conduit l'Europe au drame de 14-18 n'est ni un jugement porté sur les soldats ni une lecture partisane. Nous avons justement, envers la jeunesse, une exigence de vérité historique et la responsabilité de leur transmettre. La Première Guerre mondiale a été nourrie entre autres de représentations de puissances, de rivalités nationales exacerbées et d'une vision viriliste du rôle militaire et politique qui exaltait la force, la domination et l'héroïsation guerrière. Le rappeler ne revient jamais à mettre en cause ceux qui ont subi cette guerre et qui se sont sacrifiés pour la France, surtout pas. Cela revient simplement à mieux comprendre ce qui l'a rendu possible, afin que cela ne se reproduise plus.

Mon intention n'était donc pas de politiser l'hommage, comme vous le dites, mais de rappeler que notre responsabilité collective est de transmettre la mémoire dans toute sa complexité, avec clairvoyance. Je regrette que mes mots aient été interprétés, voire même modifiés, puisque vous avez parlé de masculinisme, mais je les assume pleinement, car ils ne visaient ni les soldats d'hier ni nos armées d'aujourd'hui, auxquels je rappelle mon respect. Ils avaient simplement pour objectif de souligner que transmettre la mémoire, c'est aussi en expliquer le contexte. Je l'ai fait suffisamment dans mes discours, ces derniers temps, mais je ne sais pas pourquoi vous voulez les commenter. Il y aura encore une cérémonie le 27 janvier pour la libération des camps. Je continuerai, en tant que Maire, à porter un hommage digne, républicain et rassembleur à nos anciens combattants et à veiller à ce que la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 demeure un moment d'unité et de transmission pour toutes et tous. Je resterai muette sur un cours d'écologie politique, mais à votre disposition pour en discuter. Ce n'est pas la même forme d'écologie que nous partageons.

Monsieur Marque, vous vouliez aussi intervenir. Je vous donne exceptionnellement la parole.»

M. Sébastien Marque, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :

«Merci, Madame la Maire. Je me permets également d'ajouter que personne n'a publié, lors de cette cérémonie à laquelle vous participez, Monsieur Margain, la dernière strophe de la chanson de Craonne, chantée par les élèves, avec l'équipe enseignante autour. C'est pourtant une strophe très politique. Nous trouvons, communistes, qu'elle manque dans l'esprit de nombre de considérations, actuellement. N'oublions pas non plus son contexte, contrairement à ce que vous avez fait, Monsieur Margain. Parce que vous avez sorti des choses qui n'ont absolument rien à voir, vous les avez sorties de leur contexte. Parler de loi animaliste en 1930 pour les comparer à ce qui



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

se fait dans l'écologie moderne en 2025, c'est une honte. Vous êtes en train d'utiliser l'Histoire, le pire de ce qu'a pu faire l'humanité pour vos propos. C'est une honte. Vous devriez avoir honte.

Je rappelle que cette chanson avait été écrite parce qu'elle faisait suite à de nombreuses défaites françaises. Je rappelle également, et je suis désolé parce que je vais peut-être gêner plusieurs personnes, que pendant la Première Guerre mondiale, il n'y a pas eu que des militaires français, anglais, canadiens, américains qui sont morts : il y a eu aussi des millions, des dizaines de millions de morts allemands, turcs, africains, de toutes les nationalités. Ne comptons pas uniquement les personnes, les combattantes et les combattants morts pour la France. C'est la première chose que je voulais rappeler.

Je rappelle que sur cette strophe, il est signifié explicitement la volonté des combattants de ne plus être à la merci des décisions prises dans les salons feutrés des états-majors. Le troisième couplet trouve un écho singulier avec l'actualité environnementale, sociale et internationale que nous vivons aujourd'hui. Je me permettrai aussi de rappeler que la commémoration de l'armistice, ce n'est pas que le souvenir du sacrifice des combattants et des combattants. C'est surtout de commémorer la paix, se remémorer que la paix, ce n'est pas quelque chose qui se décrète, c'est quelque chose qui se construit. Je rappelle que la paix, c'est ce qui permettra à l'humanité – pas le journal dont le fondateur est mort d'avoir trop voulu la paix – pourrait vivre un monde meilleur. Merci.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci beaucoup, Monsieur Marque. J'imagine que Monsieur Margain, vous voulez reprendre la parole?»

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

«Je voulais reprendre la parole, parce que je trouve que ce débat est très démocratique. Concernant vos hontes, je vous rappelle que le communisme en matière de revoir l'Histoire, on pourrait en parler.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci, Monsieur Margain. Je pense que vous dérapez à chaque Conseil d'arrondissement. C'est assumé, d'accord. Je n'ai absolument pas dérapé. Monsieur Margain, un jour, il faudrait peut-être que vous arriviez à m'écouter plutôt qu'à faire un commentaire comme les commentateurs de match de foot. Peut-être que c'est une reconversion qui vous conviendrait.»

Lors des cérémonies du 11 Novembre 2025, vous avez prononcé un discours sur le devoir de mémoire à rendre aux soldats de la guerre 14-18 qui a été reçu comme une provocation par de nombreux citoyens comme des élus présents ce jour.

**Pourriez-vous nous donner les raisons pour lesquelles vous n'avez pas souhaité rendre hommage aux soldats et à la place, prononcer un discours politique contre les Etats-Majors et les pouvoirs en place de l'époque comme contre ceux d'aujourd'hui?**



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Madame la Maire

Au nom du groupe politique « changer Paris », de mes collègues engagés dans l'arrondissement et de nombreux habitants présents à la cérémonie de commémoration du 11 Novembre, je vous exprime mon étonnement et ma profonde tristesse pour les mots que vous avez prononcés lors de votre discours.

Votre mention à trois reprises de la culture « viriliste et nationaliste » est tout à fait inappropriée au sacrifice des soldats qui quittaient leur famille et leur emploi pour obéir aux ordres de la nation. Votre concept « virilisme nationaliste » s'il peut se débattre pour des états-majors ou des responsables politiques ne doit en aucun cas être l'objet d'un hommage à des soldats qui pour la plupart d'entre eux n'étaient ni engagés en politique, ni partisans d'une doctrine ou d'une autre, mais animés d'une volonté simple de défendre leur patrie.

Par ces mots déplacés de votre discours, vous laissez dans l'imaginaire des enfants présents ce matin, une vision partisane, réductrice d'un sacrifice et d'une grandeur qui dépassent de très loin ce concept.

C'est regrettable, vous trahissez la mémoire de ces soldats auxquels vous étiez censée rendre un hommage républicain, neutre et sans récupération.

Je ne reproche pas à votre discours d'avoir abordé la question de l'écologie, mais plutôt d'avoir choisi de le faire sous un angle politique.

Vous avez en effet évoqué « l'écologie » comme un antidote à ce que vous qualifiez de « virilisme » ou de « nationalisme ».

La transmission de notre histoire à la jeunesse constitue un moment essentiel lors de ces commémorations nationales. C'est pourquoi il nous semble regrettable d'y introduire un prisme politique susceptible d'altérer la perception du sacrifice de ceux qui sont morts pour la France et pour la liberté dont nous jouissons aujourd'hui.

En tant que Maire, vous représentez l'ensemble des habitants et, à ce titre, il vous incombe de respecter cela.

Votre discours aurait pu faire référence à l'émancipation des femmes restées seules en charge de la famille et des ressources ou encore à l'énorme perte des territoires qui pour certains aujourd'hui encore souffrent de nombreux stigmates de la disparition de leurs enfants.

Le choix de vos mots porte atteinte aux valeurs de la République.

Au prochain conseil d'arrondissement, je vous demanderai publiquement de justifier le choix de ces propos déplacés et de présenter des excuses aux habitants choqués qui venaient rendre hommage aux nobles poilus.

Je vous remercie.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

Délibération n° Q122025012: Question orale de Corinne Atlan-Tapiero, relative aux locaux commerciaux pieds d'immeubles gérés par les bailleurs sociaux.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la prochaine question orale de Corinne Atlan-Tapiero, relative aux locaux commerciaux pieds d'immeubles gérés par les bailleurs sociaux. Je vous laisse la parole. Ce sera Monsieur Bouigue, pour vous répondre. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci beaucoup, Madame la Maire. J'espère que ce ne sera pas l'occasion d'un vaste débat politicard, parce que je ne pose que des questions très précises. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous avons abordé la situation financière chaotique des artisans du Viaduc des Arts, pour lesquels les loyers obèrent une grande partie de leur chiffre d'affaires. À ce titre, je vous demandais comment les bailleurs sociaux attribuaient les locaux pieds d'immeubles à des commerçants, mais vous n'aviez pas alors les réponses. Je vous demande aujourd'hui de nous indiquer en toute transparence les modalités d'attribution de ces locaux, les critères que vous retenez, quelles sont les grilles de loyer de ces baux commerciaux, quels sont les délais de réponse des bailleurs à un postulant, un état des lieux précis des locations en gestion des bailleurs sociaux sur notre arrondissement, nombre total de locaux, nombre de locaux vacants.

Je veux bien, si cela vous arrange, que vous m'adressiez les réponses par écrit à toutes ces questions. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Bouigue? »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Madame Atlan-Tapiero, quelques précisions d'abord, si vous le permettez. Lors du dernier conseil, nous avons abordé la situation chaotique de certains artisans du viaduc, pas de tous. J'ai rappelé à cette tribune qu'il y avait 85 % au moins pour lesquels la situation allait bien, et que c'était 15 % avec des situations particulières. Je tenais quand même à le préciser, parce que ce n'est pas exactement la même chose de parler de tous ou de parler de quelques-uns.

Je n'ai pas vu que vous m'aviez interrogé sur l'attribution des locaux en pieds d'immeubles lors du dernier conseil. Ce n'est pas dans le compte-rendu que nous avons voté en début de séance, Madame Atlan-Tapiero. Je vous assure, vous ne l'avez pas signalé non plus comme étant un manque. Peut-être qu'il faudrait le faire rajouter. Personne ne s'en rappelle, ce n'est pas dans le compte-rendu et en plus, vous dites que nous n'avions pas de réponse sur ce sujet. Mon sujet n'est pas de ne pas avoir de réponse, c'est de ne pas avoir assez d'un conseil d'arrondissement pour vous répondre. Parce que toutes les questions que vous posez, ce ne sont pas des questions orales, vous



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

le dites vous-même. Vous acceptez de les poser par écrit. Cela mériterait une question écrite plus qu'une question orale.

Je vais vous répondre, mais sachez que sur tous les points que vous évoquez, je ne suis pas en manque de réponses. Si vous êtes d'accord, je vous les fais effectivement par écrit. Mais je sais répondre à tout, dès maintenant, mais ce serait très long. Notamment, je prends un exemple pour vous dire pourquoi cela va être long : quand vous demandez les grilles de loyers de ces baux commerciaux, il n'y a pas de grilles en tant que telles. Par contre, il y a des éléments qui sont ceux notamment de la commercialité qui dépendent des rues de l'arrondissement. Il faudrait que je prenne, pour tous les bailleurs, ce qui serait impossible à faire en Conseil d'arrondissement.

Je pourrais vous faire une réponse pas avec 18 pages, mais une réponse de principe sur l'ensemble des questions qui sont posées. Je peux le faire, il n'y a pas de sujet. Je voulais juste que l'on soit d'accord. Je vous donnerai toutes les précisions utiles.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Merci, Monsieur Bouigue.»

Madame la Maire,

Lors du dernier conseil, nous avons abordé la situation financière chaotique des artisans du Viaduc des Arts pour lesquels les loyers obèrent une grande partie de leurs chiffres d'affaires.

À ce titre, je vous demandais comment les bailleurs sociaux attribuaient les locaux pieds d'immeubles à des commerçants mais vous n'aviez pas les réponses.

Je vous demande aujourd'hui de nous indiquer en toute transparence :

- Les modalités d'attribution de ces locaux,
- Les critères que vous retenez,
- Quelles sont les grilles de loyer de ces baux commerciaux,
- Quels sont les délais de réponses des bailleurs à un postulant
- Un état des lieux précis des locaux en gestion des bailleurs sociaux sur notre arrondissement (nombre total de locaux et nombre de locaux vacants)

En vous remerciant par avance, Madame la Maire, des réponses précises pour tous ces points.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Mesdames et Messieurs, nous avons terminé avec notre ordre du jour de la séance. Je vous remercie encore pour ce temps, qui est relativement maîtrisé pour une fois. Merci à vous. Je vous indique que notre prochain Conseil d'arrondissement sera le mardi 27 janvier 2026. Je vous souhaite, à celles et ceux que je n'aurais pas l'occasion de revoir avant les fêtes de fin d'année, de très belles fêtes et surtout de profiter de ces moments de grâce, de beauté, de tendresse, de gentillesse, de paix et de sérénité. En tout cas, beaucoup de lumière sur vous et vos proches. Merci à la Direction Générale des Services et à l'administration pour ce Conseil. Sachez aussi que je les



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 2 décembre 2025– 19H

remercie parce qu'ils se sont donné beaucoup de mal et j'ai beaucoup insisté pour qu'il y ait des illuminations un peu partout. Merci à vous, malgré la dispersion des morceaux de notre Mairie. Merci également à l'ensemble de mon Cabinet qui nous a permis de tenir ce Conseil et qui fournit à chaque fois un travail colossal.

La date des vœux à la population est le samedi 10 janvier 2026 au musée des arts forains, à 15 heures.

Très belle soirée et au plaisir, au revoir.»

La séance est levée à 22h55.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 <sup>e</sup> arrondissement de Paris.	Mme Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.